

# Comité d'agrément des programmes de formation à l'enseignement

## CAPFE



Rapport annuel  
2006•2007

Comité d'agrément  
des programmes  
de formation  
à l'enseignement

CAPFE



Rapport annuel  
2006•2007

**Pour tout renseignement relatif au présent rapport, s'adresser au :**

Comité d'agrément des programmes de formation à l'enseignement  
1035, rue De La Chevrotière, 28<sup>e</sup> étage  
Québec (Québec) G1R 5A5  
Téléphone: 418 528-0717, poste 3013  
Télécopieur: 418 644-3859  
Courriel: capfe@mels.gouv.qc.ca

**Coordination du projet**

Edward A. Collister, secrétaire-coordonnateur  
Comité d'agrément des programmes de formation à l'enseignement

**Conception et rédaction**

André Dolbec, président  
Edward A. Collister, secrétaire-coordonnateur  
Comité d'agrément des programmes de formation à l'enseignement

© Gouvernement du Québec  
Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, 07-00057  
Comité d'agrément des programmes de formation à l'enseignement  
ISBN 978-2-550-49548-2 (version imprimée)  
ISBN 978-2-550-49549-9 (PDF)  
ISSN 1202-2365 (version imprimée)  
ISSN 1715-8028 (PDF)  
Dépôt légal – Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2007  
Dépôt légal – Bibliothèque et Archives Canada, 2007



Québec, le 15 novembre 2007

Madame Michelle Courchesne  
Ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport  
1035, rue De La Chevrotière, 16<sup>e</sup> étage  
Québec (Québec) G1R 5A5

Madame la Ministre,

Au nom des membres du Comité d'agrément des programmes de formation à l'enseignement (CAPFE), j'ai le plaisir de vous remettre le *Rapport annuel 2006-2007*. Ce document est le reflet fidèle du travail accompli par le CAPFE pour l'année 2006-2007.

Les travaux du CAPFE ont été marqués, en 2006-2007, par plusieurs chantiers importants. Premièrement, les membres du CAPFE ont terminé le processus d'étude et d'analyse des modifications aux programmes agréés de formation à l'enseignement quant à deux changements notables dans le milieu scolaire : l'adoption d'un nouveau régime pédagogique, à l'été 2005, et l'abandon par le gouvernement du Québec de la clause dérogatoire concernant l'enseignement moral ou religieux. Le présent rapport fera état de cette situation.

Deuxièmement, le CAPFE a entrepris une importante enquête sur la préparation disciplinaire et didactique, en mathématique, en science et technologie et en univers social, des étudiants inscrits au programme menant à l'obtention d'un baccalauréat en éducation préscolaire et en enseignement primaire et de ceux inscrit au profil *Primaire* du baccalauréat en enseignement en adaptation scolaire. Cette enquête fait suite à une des recommandations de la Table de pilotage du renouveau pédagogique. Un rapport détaillé sera produit à l'automne 2007.

Enfin, le CAPFE a demandé à ses comités de suivi de l'agrément de terminer la première série de visites des universités, entreprise en 2004-2005. Les comités en question se sont rendus cette année dans quatre universités. L'objet de ces visites, qui font partie intégrante du processus d'agrément des programmes, est de s'assurer que ceux-ci permettent le développement des compétences professionnelles, en tenant compte des défis du renouveau pédagogique. Le présent rapport regroupe les observations et les constats du CAPFE relativement au degré d'implantation des orientations du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport et des moyens que les universités ont mis sur pied pour assurer le développement des compétences professionnelles des étudiants inscrits aux programmes de formation à l'enseignement. De plus, maintenant que la première série de visites est terminée, le CAPFE est en mesure d'établir de grandes conclusions qu'il livrera dans le présent rapport.

Je demeure disponible pour vous rencontrer afin d'échanger sur ce rapport ou sur tout autre aspect de la fonction d'agrément. Je vous prie d'agréer, Madame la Ministre, l'expression de ma considération distinguée.

Le président,

André Dolbec



# Table des matières

<b>Le mot du président</b> .....	1
<b>Les activités du CAPFE en 2006-2007</b> .....	3
Les réunions du CAPFE .....	3
La gestion courante du CAPFE .....	4
Les représentations publiques du CAPFE .....	5
<b>La fonction d'agrément des programmes de formation à l'enseignement</b> ....	7
Les nouveaux programmes de formation à l'enseignement .....	7
La modification des programmes agréés à la suite de divers changements .....	9
La préparation disciplinaire et didactique en mathématique, en science et en technologie ainsi que dans les disciplines du domaine de l'univers social .....	9
Le suivi de l'agrément .....	11
<i>Un rappel du processus d'agrément des programmes</i> .....	11
<i>Les grands défis de la formation à l'enseignement</i> .....	13
La maîtrise d'œuvre: un levier pour implanter l'approche-programme .....	13
Le développement de l'identité professionnelle .....	16
Le suivi de la qualité de la langue d'enseignement .....	17
La préparation pour enseigner aux adultes .....	17
La préparation pour enseigner dans un contexte de diversité .....	18
La sélection et la formation des enseignants associés et des superviseurs de stage .....	18
Le développement de l'enseignant héritier, critique et interprète .....	19
L'interface enseignant-société .....	20
La maîtrise comme voie possible à la titularisation .....	20
Les programmes donnés sur des campus satellites .....	20
<b>L'organisation de la fonction d'agrément</b> .....	23
<b>Les perspectives pour 2007-2008</b> .....	25
<b>Annexe</b>	
<b>Annexe I</b> Mandat et composition du CAPFE .....	27
<b>Annexe II</b> Membres du CAPFE en 2006-2007 .....	29
<b>Annexe III</b> Programmes agréés .....	31
<b>Annexe IV</b> Code de déontologie et règles d'éthique du CAPFE .....	39



## Le mot du président

Lorsque j'ai assumé la présidence du Comité d'agrément des programmes de formation à l'enseignement (CAPFE) à l'automne 2005, j'avais la ferme intention de donner un nouvel élan aux activités et aux dossiers du CAPFE: le *Rapport annuel 2005-2006* en a fait largement état. En 2006-2007, le CAPFE a davantage exploré, en collaboration avec les universités, la question de l'efficacité des moyens qui ont été adoptés pour développer les compétences professionnelles des futurs enseignants. Le CAPFE a jugé important d'entreprendre ce travail en vue de pouvoir rehausser le niveau professionnel de la formation initiale des enseignants, rehaussement tant souhaité par tous. C'est ainsi que j'ai tenu, avec le secrétaire-coordonnateur du CAPFE, plusieurs rencontres avec les membres de l'Association des doyens, doyennes et directeurs, directrices pour l'étude et la recherche en éducation du Québec (ADEREQ) afin de jeter les balises de la prochaine série de visites de suivi. Il y a unanimité quant à la nécessité de mettre au point des indicateurs clairs qui permettront d'observer le développement des compétences professionnelles des étudiants tout au long de leur formation et de les évaluer à la fin du processus.

En terminant, j'aimerais souligner la précieuse collaboration et le soutien constant que j'ai reçus de la part de tous les membres du CAPFE. J'ai pu apprécier pleinement leur créativité, leur dévouement et leur engagement concernant le mandat du CAPFE. Je constate que le travail de ce dernier est soutenu par un esprit d'équipe réel et que chacun des membres est capable de poser un regard critique sur la formation à l'enseignement, et ce, sans subir l'influence d'une appartenance institutionnelle ou d'une position personnelle. Pendant la dernière année, plusieurs membres ont terminé leur mandat ou ont dû démissionner du CAPFE. Les nouveaux membres ont été initiés à ses travaux et se sont intégrés rapidement. Je les remercie et je les félicite pour tout le travail accompli.



# Les activités du CAPFE en 2006-2007

## Les réunions du CAPFE

---

Au cours de l'année 2006-2007, les membres du CAPFE ont tenu cinq réunions ordinaires, ce qui représente 174 jours-personnes. Cela n'inclut pas les heures de préparation des réunions ni le travail effectué par les membres pour préparer des dossiers ou des interventions, ni ne tient compte de la participation de certains membres à des sous-comités du CAPFE. Durant ces réunions, le CAPFE a traité des affaires courantes, il a étudié un programme en vue de son agrément et il a approuvé des modifications à plusieurs programmes. De plus, le CAPFE a également analysé les rapports préparés par les comités de suivi de l'agrément à la suite des visites réalisées dans quatre universités. Ces rapports ont donné lieu à l'adoption de décisions relatives à la prolongation des agréments des programmes examinés.

En 2006-2007, le CAPFE a effectué des visites de suivi de l'agrément dans quatre universités ainsi que deux visites extraordinaires dans deux universités, ce qui représente 65 jours-personnes. Une section du présent rapport annuel est consacrée à cette démarche ainsi qu'aux observations et à l'appréciation du CAPFE au sujet de l'implantation des nouveaux programmes agréés.

L'ensemble du travail du CAPFE pour l'année 2006-2007 totalise donc 239 jours-personnes.

Depuis quelques années, le CAPFE s'est préoccupé du développement professionnel de ses membres. Sur ce chapitre, il a organisé des activités leur permettant de parfaire leurs connaissances sur des thèmes particuliers. Ces activités ont pris la forme d'exposés. En 2006-2007, le CAPFE a organisé cinq activités regroupées sous la rubrique intitulée « Échanges professionnels » dans l'ordre du jour de chacune de ses réunions.

Ainsi, en novembre 2006, les membres ont reçu M. Gérard Scallon, professeur à l'Université Laval. Celui-ci a fait un exposé sur l'évaluation des compétences professionnelles par les universités. Il s'est penché sur les compétences en enseignement et a également traité de l'évaluation des compétences dans d'autres programmes de formation.

En mars 2007, le CAPFE a reçu M<sup>mes</sup> Marie-Hélène Guay, et Nadine Francoeur, toutes deux des services éducatifs de la Commission scolaire des Trois-Lacs. Elles ont présenté la mise en œuvre et le suivi des mécanismes d'encadrement et de formation continue des enseignants dans le contexte des compétences professionnelles.

En avril 2007, M. Robert Cadotte, professeur à l'Université du Québec à Montréal, a entretenu le CAPFE sur les réalités de l'enseignement en milieu défavorisé.

En mai 2007, M. Jacques Chevrier, professeur à l'Université du Québec en Outaouais, et M<sup>me</sup> Christiane Gohier, professeur à l'Université du Québec à Montréal, ont présenté leur conception de la construction de l'identité professionnelle chez les élèves du primaire.

Enfin, toujours en mai 2007, le CAPFE a organisé une journée d'étude sur le processus d'agrément des programmes de formation à l'enseignement et il a invité M<sup>me</sup> Laura Bickerton, du British Columbia College of Teachers, et M. Kevin Lowe, de l'Ordre des enseignants et des enseignantes de l'Ontario, à participer à sa réflexion. Ces deux personnes ont présenté les modalités d'agrément en vigueur dans leurs provinces respectives et ont donné leur point de vue sur les défis auxquels font face les universités dans leurs provinces respectives.

## La gestion courante du CAPFE

---

Pendant la dernière année, le CAPFE a assuré le suivi de ses décisions et il a transmis des avis aux universités relativement aux projets de programmes soumis.

Afin d'organiser ses travaux plus efficacement, le CAPFE a créé trois sous-comités en leur donnant des mandats précis. À noter que ces sous-comités ne sont pas des entités permanentes et qu'ils seront dissous à la fin de leur mandat.

Composé de trois membres du CAPFE, le sous-comité de la formation pratique a été formé pour participer aux travaux entrepris par le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport relativement à la révision du cadre de référence de la formation pratique. Ainsi, le CAPFE a délégué trois de ses membres pour prendre part aux travaux d'un groupe de travail dirigé par le Ministère. Les membres de ce sous-comité ont également élaboré quelques indicateurs ou critères que le CAPFE pourra utiliser au moment de l'étude des programmes ou pendant les visites de suivi de l'agrément.

Par ailleurs, le CAPFE a poursuivi sa réflexion sur le mandat et les modalités d'application de sa seconde série de visites de suivi. Pour ce faire, il a créé le sous-comité du suivi de l'agrément pour élaborer le cadre de référence et les modalités d'application de cette série de visites de suivi. Après consultation auprès de l'ADEREQ, le CAPFE a parachevé ce cadre de référence et consultera de nouveau les universités en 2007-2008 à l'occasion de journées thématiques.

Pendant la seconde série de visites de suivi, le CAPFE observera en particulier la façon dont les universités interprètent certaines compétences, les moyens ou les activités qu'elles ont mis en place pour favoriser leur développement, les méthodes qu'elles utilisent pour évaluer la progression de leur développement et, enfin, la manière dont elles peuvent vérifier si leurs étudiants ont effectivement développé les douze compétences professionnelles attendues. À noter que le CAPFE souhaite toujours s'associer aux universités pour mieux harmoniser la collecte des données, autant celles qui sont nécessaires à la prolongation des agréments que celles qui soutiennent le processus d'évaluation institutionnelle entrepris périodiquement par chacune des universités. Par ailleurs, le CAPFE désire aussi amener le milieu scolaire (écoles et commissions scolaires) à prendre part au processus de suivi de l'agrément. Cette pratique existait à la fin des années 90, mais elle a été mise de côté lors de la première série de visites de suivi.

Un troisième sous-comité a été créé pour répondre au mandat que le ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport a transmis au président du CAPFE en septembre 2006. Ce mandat découle d'une des recommandations de la Table de pilotage du renouveau pédagogique, qui confie au CAPFE le soin de vérifier la préparation disciplinaire et didactique en mathématique, en science et en technologie ainsi que dans les disciplines du domaine de l'univers social des étudiants inscrits au programme menant à l'obtention du baccalauréat en éducation préscolaire et en enseignement primaire ainsi que des étudiants inscrits au profil *Primaire* du programme menant à l'obtention du baccalauréat en enseignement en adaptation scolaire et sociale. Essentiellement, le CAPFE souhaite vérifier si cette formation est appropriée et si elle permet aux étudiants d'enseigner le contenu du Programme de formation de l'école québécoise. Formé de membres du CAPFE et de représentants des universités, ce sous-comité a entrepris une enquête; un compte rendu de l'avancement des travaux figure plus loin dans le présent rapport.

## Les représentations publiques du CAPFE

---

En 2006-2007, le CAPFE a effectué plusieurs représentations publiques. Le président du CAPFE a rencontré le président de l'ADEREQ à quelques reprises afin de discuter de dossiers d'intérêt commun.

À titre de membre du Comité-conseil de la formation du personnel enseignant (CCFPE), le président du CAPFE a participé aux réunions du CCFPE et aux discussions entourant un projet d'avis portant sur l'insertion professionnelle.

À noter que le président du CAPFE siège dorénavant en tant que membre-observateur à la Table MELS-Universités, instance de consultation et de concertation qui lui permet de faire part du point de vue du CAPFE et d'agir plus rapidement et plus efficacement lorsqu'il s'agit de décisions ou d'orientations pouvant avoir un impact sur les programmes agréés. Le président a donc participé aux travaux de cette table en 2006-2007.

En septembre 2006, le secrétaire-coordonnateur a rencontré le nouveau doyen et le nouveau vice-doyen des études de la Faculté des sciences de l'éducation de l'Université Laval au sujet du processus d'analyse et d'évaluation des programmes en vue de leur agrément.

En novembre 2006, le président du CAPFE a prononcé une allocution devant les délégués réunis à l'International Conference on Teacher Education and Development, tenue à Calgary en novembre 2006. Dans son allocution, le président a fait part des défis qui interpellent les universités québécoises concernant la formation à l'enseignement<sup>1</sup>.

En décembre 2006, le président et le secrétaire-coordonnateur ont rencontré les représentants de la Fédération des syndicats de l'enseignement et de l'Association provinciale des enseignantes et des enseignants du Québec.

Le secrétaire-coordonnateur a aussi participé à la journée de réflexion sur les programmes de deuxième cycle organisée en octobre 2006 par l'Université du Québec. Il a également fait un exposé devant les membres de l'Association des agences d'agrément du Canada; celui-ci portait sur la notion de valeur ajoutée de l'agrément aux programmes de formation à l'enseignement.

---

<sup>1</sup> Un article, fondé sur cette allocution, a d'ailleurs été publié: André DOLBEC and Edward COLLISTER, "How Might Teacher Education Live Well in a Changing World?: Challenges for Teacher Education in Québec", *CERA News*, May 15, 2007, p. 6-10.



# La fonction d'agrément des programmes de formation à l'enseignement

## Les nouveaux programmes de formation à l'enseignement

En avril 2001, le ministre de l'Éducation en titre, M. François Legault, a publié de nouvelles orientations et directives concernant la formation à l'enseignement général et la formation à l'enseignement professionnel<sup>2</sup>. Dans la préface de ces deux référentiels, il formule trois demandes au CAPFE :

1. Rappeler tous les programmes de formation et examiner les nouveaux programmes à la lumière de ces directives.
2. Accorder une attention particulière aux moyens mis en place pour s'assurer que les futurs enseignants et enseignantes possèdent un niveau élevé de maîtrise de la langue d'enseignement.
3. Être vigilant à l'égard d'une maîtrise d'œuvre unique de la formation à l'enseignement.

Le processus d'agrément que le CAPFE s'est donné a été largement décrit dans son rapport annuel 2002-2003<sup>3</sup>. Au cours des douze derniers mois, il a conservé le même processus.

Durant l'année 2006-2007, le CAPFE a donc consacré une partie de ses énergies à l'étude et à l'analyse d'un nouveau profil de sortie qu'une université souhaite ajouter à un programme agréé et à un nouveau programme de formation à l'enseignement. Le CAPFE a aussi autorisé le démarrage du nouveau profil de sortie et il a agréé le nouveau programme. En outre, à la suite des visites de suivi, il a renouvelé l'agrément de 30 programmes. De plus, le CAPFE a approuvé des modifications à certains programmes agréés, modifications qu'il avait demandées à la suite de changements faits au Régime pédagogique. Les tableaux suivants illustrent le travail accompli par le CAPFE en 2006-2007 et constituent un résumé de la situation.

Agrément des programmes de formation à l'enseignement Bilan général 2006-2007	
Nombre d'autorisations de démarrage sans agrément	1
Nombre de nouveaux programmes agréés	1
Nombre de programmes dont l'agrément a été renouvelé	30
Nombre de modifications approuvées pour des programmes agréés	32
<b>Total</b>	<b>64</b>

<sup>2</sup> QUÉBEC, MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION, *La formation à l'enseignement : les orientations, les compétences professionnelles*, Québec, ministère de l'Éducation, 2001, 253 p. ; QUÉBEC, MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION, *La formation à l'enseignement professionnel : les orientations, les compétences professionnelles*, Québec, ministère de l'Éducation, 2001, 218 p.

<sup>3</sup> CAPFE, *Rapport annuel 2002-2003*, Québec, CAPFE, 2003, p. 13-14.

Agrément des programmes de formation à l'enseignement par université				
Bilan 2006-2007				
Université	Nombre d'autorisations de démarrage sans agrément <i>(nouveaux programmes)</i>	Nombre de nouveaux programmes agréés	Nombre de programmes dont l'agrément a été renouvelé	Nombre de modifications approuvées pour des programmes agréés
Université Bishop's	0	0	2	0
Université Concordia	0	0	0	0
Université Laval	0	0	7	8
Université McGill	0	0	0	1
Université de Montréal	0	0	0	0
Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue	0	1	4	3
Université du Québec à Chicoutimi	0	0	0	6
Université du Québec à Montréal	0	0	11	4
Université du Québec en Outaouais	0	0	0	3
Université du Québec à Rimouski	1	0	0	4
Université du Québec à Trois-Rivières	0	0	0	2
Université de Sherbrooke	0	0	6	1
<b>Total</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>30</b>	<b>32</b>

Agrément des programmes de formation à l'enseignement par type de profil de sortie				
Bilan 2006-2007				
Profil de sortie	Nombre d'autorisations de démarrage sans agrément <i>(nouveaux programmes)</i>	Nombre de nouveaux programmes agréés	Nombre de programmes dont l'agrément a été renouvelé	Nombre de modifications approuvées pour des programmes agréés
Éducation préscolaire et enseignement primaire	0	1	5	9
Enseignement secondaire	1	0	5	11
Enseignement des langues secondes	0	0	6	4
Enseignement de l'éducation physique et à la santé	0	0	2	2
Enseignement des arts	0	0	6	2
Enseignement en adaptation scolaire et sociale	0	0	2	4
Enseignement professionnel	0	0	4	0
<b>Total</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>30</b>	<b>32</b>

Le CAPFE a recommandé que tous les programmes agréés soient ajoutés à la liste des programmes qui conduisent à la délivrance d'une autorisation d'enseigner.

La liste des programmes agréés, par université et par type de profil de sortie, peut être consultée à l'annexe III du présent rapport et sur le site Web du CAPFE ([www.capfe.gouv.qc.ca](http://www.capfe.gouv.qc.ca)).

Le CAPFE est toujours aussi satisfait de l'esprit de collaboration établi avec toutes les universités. En outre, les discussions ont constamment été centrées sur un objectif commun : l'amélioration des programmes de formation à l'enseignement.

## **La modification des programmes agréés à la suite de divers changements**

Comme il en a été question plus haut, le Ministère a effectué deux modifications importantes ayant un impact direct sur les programmes de formation à l'enseignement. Il s'agit, d'une part, de modifications au Régime pédagogique de l'éducation préscolaire et de l'enseignement primaire et de l'enseignement secondaire<sup>4</sup> et, d'autre part, du remplacement du programme d'enseignement moral et d'enseignement religieux par le programme d'éthique et de culture religieuse<sup>5</sup>. Ensemble, ces modifications ont eu une incidence notable sur une quarantaine de programmes agréés.

À ce jour, une trentaine de programmes ont été modifiés pour tenir compte des changements apportés par le nouveau pédagogique.

## **La préparation disciplinaire et didactique en mathématique, en science et en technologie ainsi que dans les disciplines du domaine de l'univers social**

En 2005-2006, la Table de pilotage du nouveau pédagogique a recueilli un ensemble de données concernant l'application du Programme de formation de l'école québécoise. Elle a utilisé des données déjà produites et, pour s'assurer de tracer un portrait complet, a procédé par voie de sondage auprès d'un échantillonnage d'enseignantes et d'enseignants titulaires de classe au primaire, de même qu'auprès des directions d'école des établissements d'enseignement primaire et des conseillers pédagogiques.

Dans la version définitive du rapport, rendue publique en décembre 2006, la Table de pilotage du nouveau pédagogique s'est interrogée sur le niveau de préparation disciplinaire et didactique des futurs enseignants et enseignantes du primaire dans trois cas, soit la mathématique, la science et la technologie ainsi que les disciplines du domaine de l'univers social. La Table de pilotage du nouveau pédagogique a formulé la recommandation suivante :

Il est recommandé de demander aux universités, de concert avec le Comité d'agrément des programmes de formation à l'enseignement (CAPFE), de revoir et, au besoin, d'ajuster le curriculum de la formation initiale des maîtres en enseignement primaire, incluant ceux de l'adaptation scolaire, pour mieux les outiller au regard de l'enseignement de la mathématique, de la science et de la technologie.

Il est également recommandé de faire de même avec le programme de géographie, histoire et éducation à la citoyenneté<sup>6</sup>.

<sup>4</sup> *Règlement modifiant le Régime pédagogique de l'éducation préscolaire et de l'enseignement primaire et de l'enseignement secondaire*, Gazette officielle du Québec, 8 juin 2005, p. 2455-2443.

<sup>5</sup> *Loi modifiant diverses dispositions législatives de nature confessionnelle dans le domaine de l'éducation*, (projet de loi n° 95, sanctionné le 17 juin 2005).

<sup>6</sup> TABLE DE PILOTAGE DU NOUVEAU PÉDAGOGIQUE, *Bilan de l'application du Programme de formation de l'école québécoise – Enseignement primaire*, Québec, Table de pilotage du nouveau pédagogique, décembre 2006, p. 132.

Dans sa lettre du 19 septembre 2006, le ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport a demandé au CAPFE d'accorder une attention toute particulière à la préparation à l'enseignement de la mathématique ainsi que de la science et de la technologie et à en vérifier la qualité. À la suite des observations et analyses du Comité, le ministre attend que le CAPFE lui fasse rapport de l'état de la situation et, le cas échéant, qu'il recommande des modifications aux orientations ministérielles en place et aux programmes universitaires actuels<sup>7</sup>.

De concert avec la Table MELS-Universités, le CAPFE a donc créé un groupe de travail afin d'analyser le niveau de préparation en mathématique, en science et en technologie ainsi que les disciplines du domaine de l'univers social des étudiants et des étudiantes de quatrième année des programmes menant à l'obtention d'un baccalauréat en éducation préscolaire et en enseignement primaire et d'un baccalauréat en enseignement en adaptation scolaire et sociale, profil *Primaire*. Composé de membres du CAPFE qui ont une expérience d'enseignement en mathématique et en science et de membres de la Table MELS-Universités, le Groupe de travail s'est réuni quelques fois pour élaborer et appliquer une méthode d'enquête en vue de mieux comprendre les raisons qui font que les enseignantes et les enseignants du primaire éprouvent certaines difficultés à planifier, à superviser et à évaluer des activités d'apprentissage dans les trois matières en question. Le Groupe de travail a également consulté des personnes-ressources du Ministère qui travaillent de près à l'élaboration des programmes de mathématique, de science et de technologie et qui ont conseillé la Table de pilotage du nouveau pédagogique lors de l'enquête.

Il importe de mentionner que la Table de pilotage du nouveau pédagogique a formulé une autre recommandation qui, bien qu'elle ne concerne pas directement le CAPFE, est d'intérêt pour ce dernier. Destinée à la Table MELS-Universités, cette recommandation demande à celle-ci de « proposer des orientations pour le développement de programmes de formation continue et pour l'accompagnement des enseignants en mathématique et en science et technologie<sup>8</sup> ».

Le Groupe de travail souhaitait fournir un portrait complet relativement à la préparation à enseigner la mathématique, la science et la technologie ainsi que les disciplines du domaine de l'univers social au primaire. Pour ce faire, il a conçu deux questionnaires: le premier à l'intention des étudiants de la quatrième année du programme menant à l'obtention d'un baccalauréat en éducation préscolaire et en enseignement primaire ou du baccalauréat en enseignement en adaptation scolaire et sociale; le second questionnaire s'adresse aux professeurs et aux chargés de cours qui enseignent ces disciplines ou la didactique de celles-ci. Les superviseurs du quatrième stage de ces deux programmes ont également été inclus dans ce sondage.

Le Groupe de travail voulait vérifier plusieurs aspects qu'il croit importants, notamment les acquis disciplinaires des étudiants à l'entrée du programme, leur niveau de stress ou de confort à l'idée d'enseigner chacune des disciplines, leur degré d'aisance quant aux compétences en mathématique, en science et en technologie et en univers social ainsi que leur utilisation de leurs compétences au moment du quatrième stage.

Par ailleurs, le Groupe de travail voulait aussi vérifier un certain nombre d'éléments chez les professeurs et les chargés de cours qui enseignent soit une discipline en particulier, soit la didactique de cette dernière.

Ces sondages ont été administrés par toutes les universités entre la mi-mars et le début de mai 2007 auprès des groupes visés.

Au moment de la rédaction du présent rapport, le CAPFE n'avait pas terminé l'analyse de toutes les données. Il préparera à l'automne 2007 un rapport détaillé des observations recueillies auprès des étudiantes ainsi qu'auprès de leurs professeurs et superviseurs de stage et il proposera par la suite des recommandations pertinentes.

7 Lettre de M. Jean-Marc Fournier à M. André Dolbec, 19 septembre 2006.

8 TABLE DE PILOTAGE DU RENOUVEAU PÉDAGOGIQUE, *op. cit.*, p. 132.

## Le suivi de l'agrément

---

### Un rappel du processus d'agrément des programmes

Un programme est agréé s'il est conforme aux orientations et aux compétences professionnelles déterminées par le ministre. Pour sa part, le CAPFE doit assurer au ministre que le programme répond aux exigences qu'il a établies. Le processus d'étude et d'analyse d'un programme comprend plusieurs étapes.

Lors de la première étape, soit l'analyse sommaire, certains critères fondamentaux sont évalués, notamment la conformité du programme avec le profil de sortie, la distribution des unités, les stages d'enseignement, le traitement des compétences et les moyens d'assurer l'atteinte de la compétence langagière. À la suite de cette analyse sommaire, le CAPFE peut délivrer une autorisation provisoire de démarrage du programme pour une année universitaire donnée.

La deuxième étape, soit l'analyse détaillée, se divise en deux phases. La première est une analyse descriptive du programme ayant pour objet, notamment, de confirmer la conformité du profil de sortie, les objectifs du programme, sa structure de même que les activités pédagogiques, les stages, les ressources pédagogiques et les conditions de réalisation (bibliothèque, didacthèque, laboratoires, ateliers, parc informatique, etc.) qu'il comporte. Lors de la seconde phase, le CAPFE effectue une analyse des moyens proposés par l'université pour atteindre les niveaux attendus au regard de chacune des compétences professionnelles. À la suite de l'analyse détaillée, le CAPFE peut soumettre une liste de questions à l'université et remplacer l'autorisation provisoire délivrée précédemment par une autorisation définitive de démarrage du programme. Après avoir reçu de l'université les réponses aux questions qu'il lui a posées, le CAPFE les étudie pour ensuite soumettre une nouvelle liste de questions à l'établissement ou agréer le programme. Cet agrément sera revu lors d'une visite ultérieure de l'établissement.

La troisième étape dans le processus d'agrément d'un programme de formation à l'enseignement est le suivi de l'agrément effectué lors d'une visite de l'université par le CAPFE. Jadis connu sous le nom de « comité visiteur », le comité de suivi de l'agrément du CAPFE rencontre toutes les parties associées au programme (vice-recteur, doyens, directeurs de programme, professeurs, chargés de cours, enseignants associés, étudiants, etc.). L'objet de cette visite est de vérifier la mise en œuvre du programme relativement aux orientations et aux moyens retenus pour permettre le développement des compétences professionnelles. Pendant la visite de suivi, le CAPFE s'assure également que les conditions d'implantation du programme, c'est-à-dire les ressources de la bibliothèque et de la didacthèque, les ressources professorales, les laboratoires, le parc informatique, les ateliers, etc., sont appropriées. Par la suite, il peut prolonger l'agrément du programme, et ce, jusqu'à la prochaine visite de suivi. Cette prolongation peut être accompagnée de conditions à remplir ou d'aspects à surveiller. Dans de rares cas, l'agrément pourrait être suspendu ou révoqué.

Étant donné que peu de cohortes ont terminé un nouveau programme à ce jour, le CAPFE a dû faire jusqu'à présent le suivi de l'agrément selon une vision *macroscopique*, c'est-à-dire une vision d'ensemble de l'implantation des programmes. Cependant, par ces visites de suivi, le CAPFE voulait précisément porter un regard sur l'efficacité des mécanismes de coordination (c'est-à-dire la maîtrise d'œuvre), la qualité de la langue d'enseignement et des langues secondes ainsi que la formation pratique. Lors d'une visite subséquente, le suivi pourra donner lieu à une vision *microscopique*. Fidèle à sa pratique passée, le CAPFE a déjà commencé à consulter les universités au sujet des modalités des visites à venir.

En 2006-2007, le CAPFE a visité quatre universités pour vérifier l'implantation de leurs programmes agréés, soit l'Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue, l'Université Bishop's, l'Université de Sherbrooke et l'Université du Québec à Montréal.

Chacun des comités de suivi de l'agrément a examiné plus précisément les modalités suivantes :

- les mécanismes de concertation et de collaboration entre la faculté ou le module des sciences de l'éducation et les autres facultés (la maîtrise d'œuvre);
- la qualité de la langue d'enseignement et des langues secondes;
- l'évolution de l'implantation du nouveau programme et l'intégration des principes et du contenu du Programme de formation de l'école québécoise et le retrait de l'ancien;
- l'organisation des activités de formation pratique par rapport à l'atteinte des compétences visées (coordination avec le milieu, formation des enseignants associés, grilles d'évaluation, etc.).

Préalablement à une visite de suivi du CAPFE, chaque université est invitée à établir son bilan relativement à l'évaluation de l'implantation de chacun de ses programmes. Ce bilan permet au comité de suivi de l'agrément de mieux orienter les discussions avec les personnes-ressources et les spécialistes sur place<sup>9</sup>. Généralement, le comité de suivi de l'agrément rencontre le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche, le doyen de la Faculté des sciences de l'éducation ou le doyen des études de premier cycle, les doyens des facultés disciplinaires, les directions de programme, les professeurs et les chargés de cours ainsi que les représentants des étudiants. Les discussions avec ces personnes permettent au comité de suivi de l'agrément d'apprécier le degré d'implantation des nouveaux programmes, le traitement des compétences professionnelles de même que les liens entre les cours et la formation pratique.

À l'occasion des quatre visites de suivi qu'il a effectuées en 2006-2007, le CAPFE a pu examiner de près une vingtaine de programmes présentant tous les profils de sortie. À ce stade-ci, si l'on inclut les visites de suivi de 2004-2005, le CAPFE a donc une vision assez représentative de l'ensemble des programmes. Le tableau qui suit fait état du nombre de programmes étudiés lors des visites de suivi.

Visites de suivi de l'agrément									
Programmes étudiés									
Profil de sortie	Éducation préscolaire et enseignement primaire	Enseignement secondaire	Enseignement de l'éducation physique et à la santé	Enseignement en adaptation scolaire et sociale	Enseignement de l'anglais, langue seconde	Enseignement du français, langue seconde	Enseignement des arts	Enseignement professionnel	Total
<b>Année</b>	<b>Nombre de visites de suivi</b>								
2004-2005	4	3	2	2	2	2	3	2	20
2005-2006	4	4	3	3	3	1	4	1	23
2006-2007	4	4	2	2	3	1	4	3	23
<b>Total :</b>	<b>12</b>	<b>11</b>	<b>7</b>	<b>7</b>	<b>8</b>	<b>4</b>	<b>11</b>	<b>6</b>	<b>66</b>

De façon générale, les comités de suivi de l'agrément ont été satisfaits de l'implantation des nouveaux programmes. Ils ont constaté des forces intéressantes dans chacune des universités, mais aussi des aspects qui méritent, à leur avis, d'être corrigés ou adaptés; les derniers rapports annuels du CAPFE ont fait état des observations recueillies<sup>10</sup>. Les visites de suivi de 2006-2007 ont permis aux comités de suivi d'en arriver à des constats qui s'inscrivent dans la suite des points forts notés précédemment et des aspects à améliorer.

<sup>9</sup> Le CAPFE a préparé, en collaboration avec les universités, un document d'information relatif au mandat et aux modalités d'application des visites de suivi de l'agrément ainsi qu'un guide de rédaction du bilan d'implantation. Ces documents peuvent être consultés sous l'onglet « Documents produits » du site Web du CAPFE ([www.capfe.gouv.qc.ca](http://www.capfe.gouv.qc.ca)).

<sup>10</sup> CAPFE, *Rapport annuel 2004-2005*, Québec, CAPFE, 2005, p. 8-12; CAPFE, *Rapport annuel 2005-2006*, Québec, CAPFE, 2006, p. 11-17.

Dans la section suivante, le CAPFE fera part des défis importants qui interpellent toutes les universités en ce qui a trait à la formation à l'enseignement. Lors des visites de suivi, le CAPFE a pu observer certaines forces dans les programmes de formation. D'autre part, il a aussi noté les défis auxquels fait face chacune des universités quant au développement des compétences professionnelles. La section suivante fait donc état de ces observations qui s'appliquent, en général, à toutes les universités. Ces défis seront l'objet de discussions plus approfondies avec les universités en 2007-2008.

## **Les grands défis de la formation à l'enseignement**

### ***La maîtrise d'œuvre : un levier pour implanter l'approche-programme***

Les référentiels du Ministère indiquaient que la création d'une maîtrise d'œuvre fonctionnelle constituerait un défi pour les universités. De fait, depuis sa création en 1992, le CAPFE a déploré le manque de coordination et de concertation des différents acteurs engagés dans les programmes de formation à l'enseignement<sup>11</sup>. Le CAPFE a pu en constater les effets négatifs sur la qualité de la formation et du développement professionnel des futurs enseignants à l'occasion des visites de suivi effectuées au cours des années 90. L'harmonisation entre la formation disciplinaire et la formation pédagogique et didactique n'était pas toujours présente, ce qui donnait lieu à une formation compartimentée. Le CAPFE avait alors de la difficulté à voir comment les universités s'assuraient du développement de l'identité professionnelle chez les étudiants. Il croyait, à l'époque, que des mécanismes tels qu'une instance unique de maîtrise d'œuvre et la création d'un tronc commun constitueraient des conditions nécessaires et suffisantes pour permettre l'émergence et la consolidation d'une identité professionnelle.

Au moment de la publication des référentiels des orientations et des compétences professionnelles par le Ministère en 2001, le CAPFE a décidé qu'un sérieux coup de barre était nécessaire et il a ciblé la maîtrise d'œuvre comme moyen pour rehausser le niveau professionnel des programmes de formation. Le Ministère était d'avis que la « maîtrise d'œuvre unique de la formation à l'enseignement par les sciences de l'éducation était importante pour assurer une cohérence et une visée professionnelle de la formation à l'enseignement<sup>12</sup> ». S'appuyant sur les référentiels et sur ses propres observations durant les visites de suivi, le CAPFE a décidé que la maîtrise d'œuvre devait se faire : il a donc informé les universités que, avant de lui faire parvenir les programmes de formation modifiés, elles devraient créer une instance unique de maîtrise d'œuvre sous la responsabilité des sciences de l'éducation.

De plus, lors de l'étude et de l'évaluation des nouveaux programmes qui ont eu lieu de 2002 à 2005, le CAPFE a porté un regard particulier sur la présence d'un tronc commun de cours.

À la suite des visites de suivi de l'agrément, entreprises depuis 2005, la vision du CAPFE à l'égard de la maîtrise d'œuvre a changé : les principales fonctions de cette dernière demeurent, mais, selon le CAPFE, l'accent doit être désormais mis sur le processus de concertation lui-même et sur sa finalité plutôt que sur des moyens à adopter ou sur une structure unique. De plus, les observations faites durant les visites de suivi ont permis au CAPFE de confirmer l'importance des fonctions qui avaient été mises en évidence en 2001 et la place centrale que doit prendre la maîtrise d'œuvre dans la structure universitaire. Par ailleurs, certains éléments, moins bien établis en 2001, peuvent maintenant être mieux circonscrits.

Il est désormais évident, pour le CAPFE, que la maîtrise d'œuvre des programmes de formation à l'enseignement par les sciences de l'éducation est davantage un processus qu'une structure. Bien sûr, ce processus peut amener à l'occasion la création d'une structure ou la modification

<sup>11</sup> CAPFE, *Rapport annuel 2004-2005*, p. 10-11.

<sup>12</sup> QUÉBEC, MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION, *La formation à l'enseignement : les orientations, les compétences professionnelles*, 2001, p. 219 ; et QUÉBEC, MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION, *La formation à l'enseignement professionnel : les orientations, les compétences professionnelles*, 2001, p. 185.

d'une structure existante. Cependant, ce processus de gestion de la concertation apparaît essentiel pour assurer une cohérence et une visée professionnelle de la formation. La professionnalisation accrue, tant demandée et souhaitée par tous les acteurs, nécessite une étroite collaboration entre les formateurs des futurs enseignants qui travaillent non seulement à l'intérieur des facultés des sciences de l'éducation, ou de ce qui en tient lieu, mais aussi dans les facultés ou départements disciplinaires. Qui plus est, la maîtrise d'œuvre exige nécessairement des relations de partenariat entre le milieu universitaire et le milieu scolaire. Les partenariats doivent donc s'intensifier et s'étendre au-delà de l'organisation de la formation pratique.

Bien que les sciences de l'éducation aient aujourd'hui une position prééminente dans la maîtrise d'œuvre, elles n'occupent pas pour autant tout l'espace, les facultés ou les départements disciplinaires y jouant un rôle significatif.

À remarquer que le rôle prévu par le CAPFE pour l'instance de maîtrise d'œuvre en 2001 n'a pas substantiellement changé. Cependant, avec la reprise des visites de suivi (qui ont été menées de 2005 à 2007), le CAPFE a constaté que les instances de maîtrise d'œuvre ont été moins actives au moment de l'implantation des programmes que lors de leur élaboration. Aux yeux du CAPFE, ce processus ne devait pas être activé uniquement pour mettre à jour les programmes selon les référentiels du Ministère. Puisque les programmes universitaires de formation à l'enseignement sont de nature organique, ils doivent également s'adapter à l'évolution des programmes scolaires et être modifiés et adaptés de façon continue afin de permettre le développement optimal des compétences professionnelles des futurs enseignants. D'ailleurs, l'approche-programme, mise en avant dans les orientations du Ministère, invite à une démarche d'amélioration continue des moyens à mettre en place pour assurer le développement des compétences professionnelles. L'élément qui devient alors primordial pour le CAPFE et les universités est la réponse à la question suivante : « Comment savons-nous que les programmes d'études mis en œuvre pour développer les compétences professionnelles sont efficaces et produisent les résultats attendus ? »

L'instance de maîtrise d'œuvre doit donc assurer un leadership institutionnel visible et réel en ce qui a trait à la philosophie de formation adoptée par l'établissement universitaire. L'exercice de ce leadership entraîne trois responsabilités : préciser les finalités des programmes, déterminer les objectifs de formation et définir l'approche-programme que l'université veut privilégier. Il convient de rappeler fréquemment aux acteurs intervenant dans la formation des futurs enseignants que leur tâche consiste à favoriser le développement des compétences professionnelles. Quant aux responsables de cette mise en œuvre, ils doivent s'assurer que les moyens privilégiés à cet égard encouragent l'atteinte de cette finalité.

Le développement des compétences professionnelles nécessite, comme cela vient d'être mentionné, la mise en place de mécanismes de collaboration et de concertation entre les différents agents pour permettre l'émergence d'une vision commune et partagée de la formation à l'enseignement. Cette philosophie de formation devient la pierre angulaire de l'approche-programme. Un travail d'équipe s'avère donc incontournable : les acteurs doivent s'entendre sur les finalités du programme dans lequel ils interviennent, avoir une conception commune des compétences visées et s'assurer que personne n'est exclu. Le programme de formation à l'enseignement devient, dès lors, une sorte de laboratoire, un lieu où l'étudiant est mis en contact avec des spécialistes et personnes-ressources qui peuvent servir de modèles au travail d'équipe et où il peut non seulement expérimenter ses habiletés professionnelles, mais aussi les voir mises en œuvre par ses propres formateurs.

Le CAPFE souhaite que le processus de maîtrise d'œuvre relève d'une personne nommée officiellement responsable du processus d'implantation des programmes agréés. Ayant l'obligation de rendre compte de la situation, elle doit être reconnue par son établissement comme l'interlocuteur *privilégié* du CAPFE et posséder le leadership et les compétences nécessaires pour pouvoir inviter tous ceux qui interviennent dans les programmes, à savoir les professeurs, les professeurs invités, les chargés de cours rattachés aux sciences de l'éducation de même

qu'aux facultés et aux départements disciplinaires, les superviseurs de stage et les enseignants associés, à travailler ensemble afin d'assurer la convergence de leurs interventions dans le contexte d'une formation à caractère professionnalisant. Certaines universités sont même allées jusqu'à inviter des représentants des commissions scolaires à participer à cet effort de concertation. En conséquence, de façon opérationnelle, les universités doivent se donner les moyens d'atteindre les trois objectifs suivants :

1. Assumer un *leadership institutionnel* en matière de formation des enseignants. Ce leadership doit être officiellement reconnu (apparaître dans l'organigramme) et il doit être valorisé par l'établissement universitaire.
2. Faire en sorte que le programme de formation à l'enseignement demeure un *processus intentionnel et organisé* dans le but de développer les compétences professionnelles des étudiants.
3. Créer des conditions pour que s'établisse une *collaboration efficace* entre les acteurs des sciences de l'éducation, les experts disciplinaires et le milieu scolaire.

Le processus de maîtrise d'œuvre peut s'exercer à deux niveaux. Le premier est macroscopique et assure le leadership institutionnel pour développer la philosophie de la formation. Le second niveau est davantage microscopique et permet l'implantation réelle de chacun des programmes agréés, cette fonction étant souvent assumée par les comités de programme.

Qu'il soit intraprogramme ou interprogramme, le processus de maîtrise d'œuvre doit exercer les fonctions suivantes :

- a. veiller à la *coordination de tous les acteurs* (ceux qui interviennent dans les activités pédagogiques, disciplinaires et de formation pratique) afin que chacun connaisse les objectifs du programme, les compétences professionnelles à développer et le cheminement des étudiants ;
- b. s'assurer que *chacun comprend sa contribution* particulière au programme ;
- c. permettre une *meilleure intégration* des apprentissages théoriques et des apprentissages pratiques ;
- d. s'assurer que *chaque cours est pertinent et cohérent* relativement aux finalités du programme auxquelles il contribue ;
- e. s'assurer qu'il n'y a *pas de redondance* entre les cours et, le cas échéant, s'assurer que les mêmes contenus sont traités sous un angle différent afin de renforcer les apprentissages.

Enfin, le processus de maîtrise d'œuvre intraprogramme et interprogramme doit assurer la convergence des paramètres suivants qui se trouvent dans les programmes :

- les *finalités*, qui se traduisent dans les buts et les objectifs ;
- le *contenu* des matières d'enseignement ;
- les *méthodes* d'enseignement et d'apprentissage ;
- les *activités* d'apprentissage ;
- le *matériel* et les équipements nécessaires ;
- les *procédés* d'évaluation des étudiants ;
- l'*harmonisation* entre les cours et les stages ;
- l'*évaluation continue* de l'efficacité des moyens pour développer les compétences professionnelles ;
- la *concertation avec les milieux scolaires*, afin de mieux harmoniser les programmes de formation à l'enseignement avec les exigences de la profession.

Le processus de maîtrise d'œuvre peut être grandement enrichi des expériences et des visions du milieu scolaire. Les écoles et les commissions scolaires sont aussi des partenaires intéressants pour les universités et, au-delà de l'organisation de la formation pratique, les milieux scolaires

peuvent contribuer significativement à l'amélioration continue des programmes de formation. Le CAPFE a pu observer quelques exemples de collaboration lors des visites de suivi, si bien que, à l'occasion de la prochaine série de visites de suivi, il a l'intention de consulter le milieu scolaire en vue de savoir si les nouveaux enseignants maîtrisent suffisamment les compétences attendues pour répondre aux exigences minimales.

À noter que, lors de la série de visites de suivi qui s'est terminée cette année, le CAPFE a constaté un essoufflement marqué de la part des universités. Cet essoufflement est dû à plusieurs facteurs, notamment le temps et l'énergie nécessaires à la mise sur pied d'une approche-programme ainsi qu'à la création et à la mise en place de mécanismes de régulation pour suivre la progression du développement des compétences professionnelles (la régulation du processus de formation). Ainsi, le CAPFE a constaté que le temps et les efforts exigés de la part des directions de programme, des professeurs et des chargés de cours engagés dans la formation des futurs enseignants ne sont ni comptabilisés dans la tâche universitaire ni officiellement reconnus lorsque des promotions sont accordées. Par ailleurs, les récentes modifications au Régime pédagogique ont également eu un effet important sur la configuration des programmes. Les universités souhaitent profiter d'un temps d'arrêt à cet égard qui leur permettra de concevoir les outils et les moyens pour mieux assurer le suivi quant au développement des compétences professionnelles.

À la lumière des visites de suivi qui ont été effectuées depuis 2005, le CAPFE croit qu'il faut miser expressément sur le développement professionnel des futurs enseignants. À ce titre, les finalités de cette démarche sont de favoriser :

- l'émergence d'attitudes professionnelles ;
- la création d'une communauté d'apprentissage ;
- le développement, chez les étudiants, d'une identité professionnelle et d'un sentiment d'appartenance à la profession ;
- la formation de professionnels prêts à intégrer le monde scolaire ;
- la valorisation du travail interdisciplinaire chez les étudiants de différents programmes, du travail d'équipe-cycle et d'une culture de travail d'équipe.

### ***Le développement de l'identité professionnelle***

Durant les visites de suivi, le CAPFE a pris note des actions entreprises par les universités pour créer, chez les étudiants, une identité professionnelle propre à l'enseignement. De façon générale, celles-ci ont accordé plus de temps et d'efforts à l'implantation des nouveaux programmes. Le CAPFE les a encouragées à étudier cette question et à proposer, à l'intention des étudiants, des activités permettant l'émergence d'une appartenance professionnelle.

Sans vouloir dresser une liste exhaustive de moyens, le CAPFE en a retenu quelques-uns qui peuvent soutenir le développement de l'identité professionnelle, soit :

- la réalisation de projets et d'activités d'apprentissage entre les étudiants d'un même programme et entre les étudiants de deux ou trois programmes, afin de développer le travail d'équipe et de réaliser des projets en transversalité ;
- l'utilisation de situations d'apprentissage variées, qui permettent à l'étudiant d'expérimenter différentes approches (ex. : des études de cas, la résolution de problème) ;
- la mise en place d'activités de formation théorique communes ;
- la création de traditions et de rites de passage d'une année de formation à l'autre et de l'université à la profession ;
- la conception et l'implantation d'activités professionnelles (ex. : un colloque de fin d'année, un dîner-causerie ou un colloque organisé de concert avec une association professionnelle) ;
- la multiplication de lieux d'échange, de débat, de partage et d'entraide ;
- la bonification de l'offre de services aux étudiants (ex. : un service d'aide portant sur la langue d'enseignement ou sur la mathématique).

Le développement de l'identité professionnelle des futurs enseignants ne peut se faire tout seul. Il faut que l'université réunisse plusieurs conditions qui permettent l'élaboration et l'émergence d'une nouvelle culture de formation à caractère professionnel. Selon le CAPFE, les conditions suivantes doivent impérativement être réunies :

- une volonté forte et tangible de la part de la haute direction de l'université pour créer et soutenir le développement professionnel de l'enseignement ;
- le leader institutionnel doit rendre des comptes relativement aux résultats de la formation et il doit être reconnu par l'établissement en tant qu'interlocuteur privilégié du CAPFE. Il doit aussi pouvoir manifester le leadership nécessaire dans le déploiement des programmes ;
- la création d'activités communes de formation théorique qui font en sorte que les étudiants des différents programmes sont réellement regroupés. De plus, les programmes doivent valoriser ce type de travail d'équipe ;
- la capacité d'aménager un régime pédagogique avec plusieurs plages horaires communes à tous les programmes ou à plusieurs programmes afin que les étudiants soient disponibles pour des activités parascolaires du type professionnel (ex. : dîner-causerie, conférence prononcée par un invité, activités de l'association étudiante). Le CAPFE est conscient que l'aménagement de telles plages horaires peut être difficile et il continue d'encourager les universités à explorer cette avenue.

#### ***Le suivi de la qualité de la langue d'enseignement***

Pendant les visites de suivi, le CAPFE a remarqué que toutes les universités accordent une haute importance à la qualité de la langue d'enseignement, que ce soit le français, l'anglais ou une autre langue seconde. Les universités ont centré leur attention tout particulièrement sur la qualité de la langue écrite. Cependant, bien qu'elle soit examinée durant les stages, la compétence à l'oral ne fait pas l'objet d'une attestation au même titre que la langue écrite.

En 2006-2007, les universités et le Ministère ont poursuivi les travaux d'élaboration d'une nouvelle épreuve pour témoigner de la compétence langagière des étudiants francophones. Les mesures d'attestation de la langue écrite étant presque en place, le CAPFE est d'avis que toutes les universités doivent maintenant accorder plus d'énergie à la qualité de la langue parlée.

#### ***La préparation pour enseigner aux adultes***

Le référentiel des compétences professionnelles interpelle les universités pour qu'elles préparent les étudiants inscrits aux profils *Langue d'enseignement* ou *Mathématique*, du programme menant à l'obtention d'un baccalauréat en enseignement secondaire, à intervenir auprès des adultes. Il en est de même pour les étudiants inscrits au profil *Secondaire*, dans le cas du programme menant à l'obtention d'un baccalauréat en enseignement en adaptation scolaire et sociale pour ces deux matières.

Or, lors des visites de suivi effectuées, le CAPFE a constaté que cette préparation est peu présente dans les cours, voire absente. Il a dû rappeler cette obligation aux universités et l'inclure dans les conditions d'agrément. Le CAPFE en est arrivé à la conclusion que les étudiants inscrits à l'un de ces deux profils doivent avoir la possibilité d'expérimenter ce type d'enseignement durant leurs stages. En effet, il a constaté que seulement certaines universités offraient des places de stage dans le domaine de la formation des adultes. Sans qu'un stage auprès d'une population adulte devienne obligatoire pour l'obtention du diplôme, le CAPFE a quand même dû rappeler aux universités leur obligation d'offrir cette possibilité.

Au-delà de ce que le référentiel propose à ce sujet, le CAPFE est d'avis que le Ministère doit examiner expressément la formation à l'enseignement des adultes et il réitère la demande faite dans son dernier rapport annuel<sup>13</sup>.

<sup>13</sup> CAPFE, *Rapport annuel 2005-2006*, p. 12.

### ***La préparation pour enseigner dans un contexte de diversité***

Au moment de l'étude et de l'analyse des nouveaux programmes, le CAPFE a insisté sur le fait que tous les programmes donnés au Québec doivent préparer les étudiants à enseigner dans des classes où la diversité culturelle se manifeste. Les universités en région ne se sentaient pas nécessairement interpellées par cette demande puisque leurs finissants demeurent souvent dans leur région. Cependant, qu'en est-il de ceux et celles qui acceptent un emploi dans un milieu urbain où la diversité culturelle est davantage présente? La plupart des universités répondent à cette exigence en donnant un cours sur la diversité culturelle ou en incluant ce thème dans un cours. Évidemment, c'est pendant les stages que l'étudiant est placé plus directement devant cette réalité. Pourtant, y est-il préparé de manière appropriée?

À l'occasion des visites de suivi, le CAPFE a interrogé les étudiants sur leur capacité à enseigner dans un tel contexte, et les réponses varient. Ainsi, les étudiants des universités montréalaises paraissent avoir une plus grande facilité à intervenir en situation de diversité culturelle. Pour leur part, les universités en région, dont les caractéristiques démographiques sont plutôt homogènes, éprouvent plus de difficultés à préparer leurs étudiants. Certaines leur offrent la possibilité de faire un stage auprès d'élèves des Premières Nations. Cependant, en règle générale, cette partie de la formation demeure déficiente.

Une partie de la solution résiderait peut-être dans la possibilité d'inciter les étudiants à faire un stage dans un milieu où la diversité culturelle est une réalité. Serait-il possible, par exemple, pour un étudiant de l'Université du Québec à Chicoutimi, de faire un stage dans une école de Montréal? Bien sûr, la logistique d'un tel stage pourrait être complexe dans certains cas, mais les retombées en seraient assurément très riches.

Le CAPFE a observé une autre dimension de la diversité lors de ses visites de suivi. Trop souvent, la diversité est associée avec la culture ou la religion. Cependant, à l'intérieur d'un groupe relativement homogène, il peut y avoir des aspects de diversité liés à un handicap, à une opinion, à un parcours de vie ou encore à un milieu social ou économique. Ces exemples de diversité peuvent être mis en évidence dans les programmes de formation et être avantageusement exploités. Le CAPFE est d'avis que la notion de diversité pourrait être, dans une certaine mesure, ouverte et élargie par les universités.

Par ailleurs, plusieurs universités offrent aux étudiants la possibilité de faire un stage à l'étranger pour les préparer à enseigner dans un contexte de diversité. Le CAPFE trouve cette option intéressante, mais elle ne demeure pour l'instant qu'une option puisque l'étudiant n'est pas tenu de faire ce type de stage. Outre les stages organisés à l'extérieur du Québec, ne serait-il pas tout aussi pertinent d'offrir aux étudiants la possibilité de faire un stage dans une autre région du Québec, l'idée étant d'exposer les étudiants à des réalités ou à des contextes sociaux et économiques différents de ceux auxquels ils sont habitués?

### ***La sélection et la formation des enseignants associés et des superviseurs de stage***

Pendant les visites de suivi, le CAPFE a constaté que la sélection et la formation des enseignants associés et des superviseurs de stage n'étaient pas toujours faites en fonction de leur connaissance élevée des compétences professionnelles. Il faut se rappeler que les enseignants associés jouent un rôle important dans les programmes de formation à l'enseignement. D'ailleurs, le CAPFE est d'avis que la dynamique des programmes de formation à l'enseignement se caractérise par la coformation puisque c'est une responsabilité qui est partagée par l'université et le milieu scolaire pour former la relève<sup>14</sup>.

C'est avec cette préoccupation à l'esprit que le CAPFE s'est informé des mécanismes de sélection des enseignants associés et des superviseurs de stage, de la formation qui leur a été offerte ainsi que de leur capacité à observer et à évaluer la progression du développement des

<sup>14</sup> CAPFE, *Rapport annuel 2004-2005*, p. 1.

compétences professionnelles. Certaines universités sont actives à cet égard et s'assurent que les enseignants associés et les superviseurs de stage sont des partenaires efficaces et qu'ils sont en mesure d'apprécier le développement des compétences professionnelles chez les stagiaires; d'autres universités le sont moins et acceptent que le milieu veuille bien leur désigner un enseignant associé sans tenir compte de ses compétences particulières. En effet, dans certains cas, le superviseur de stage ne possède pas les connaissances disciplinaires mises en œuvre par les stagiaires, et cette partie de l'évaluation est alors déléguée à l'enseignant associé. Parfois, compte tenu des distances et du territoire à couvrir, un superviseur de stage n'effectuera qu'une ou deux visites auprès du stagiaire, et cela lui semblera suffisant pour attester la maîtrise des douze compétences chez ce dernier. Selon le CAPFE, le leadership de l'université n'est pas toujours manifeste dans ce processus.

Lors des visites de suivi, des universités ont soulevé le problème de la redistribution de l'allocation des sommes devant être affectées à la formation des enseignants associés et à l'encadrement des stagiaires. Dans certains cas, ces allocations sont directement distribuées aux enseignants et elles sont peu utilisées pour couvrir les frais de participation aux sessions de formation. Cette situation constitue une source de frustration pour les universités.

Il faut comprendre que, au moment de l'étude et de l'analyse des programmes de formation à l'enseignement, presque toutes les universités ont indiqué que c'est durant les stages que les compétences se développent, se consolident et émergent. Si tel est le cas, les universités devront s'assurer que les lieux de stage et les coformateurs seront réellement en mesure de faire émerger ces compétences et de les évaluer et que le stage sera bel et bien le lieu d'expérimentation et de transfert des acquis théoriques.

#### ***Le développement de l'enseignant héritier, critique et interprète***

Selon le CAPFE, le contenu disciplinaire de la formation à l'enseignement doit être lié au Programme de formation de l'école québécoise. Par contre, le CAPFE ne croit pas que le contenu disciplinaire doive se limiter strictement à ce qui est enseigné dans les programmes. Il est d'accord avec les experts disciplinaires quand ces derniers affirment qu'il faut aller au-delà du niveau proposé par le Programme de formation de l'école québécoise afin de situer son enseignement dans un contexte historique et disciplinaire. En revanche, cela ne veut pas dire que les universités doivent former un expert de la discipline en question. Le Programme de formation de l'école québécoise doit être placé au centre de la formation disciplinaire.

La vision ou l'interprétation du CAPFE à ce sujet se situe davantage dans une perspective d'équilibre entre le contenu du Programme de formation de l'école québécoise et l'expertise disciplinaire. Le CAPFE estime que cette compétence est essentielle à l'acte d'enseigner puisqu'elle interpelle directement la discipline et les savoirs à faire apprendre. Cette compétence fait appel à la fois au contenu du Programme de formation de l'école québécoise (primaire et secondaire) et aux principes de la Politique d'évaluation des apprentissages. Par conséquent, le contenu disciplinaire d'un programme doit préparer l'étudiant à enseigner les savoirs du programme, savoirs dont les compétences disciplinaires constituent le nœud.

Par ailleurs, à plusieurs reprises lors des visites de suivi, le CAPFE a constaté qu'il existe une certaine tension entre les facultés des sciences de l'éducation, ou ce qui en tient lieu, et les facultés disciplinaires. Le CAPFE a observé que, même cinq ans après l'implantation des nouveaux programmes de formation, l'intégration de la formation disciplinaire avec la formation pédagogique n'est pas encore complètement réalisée. De vieilles pratiques et les paradigmes des anciens programmes persistent toujours. Typiquement, les programmes de formation à l'enseignement consacrent environ deux années à la formation disciplinaire, une année et demie à la formation pédagogique et une demi-année à la formation pratique. Ce type de répartition n'est pas si loin de la formation qui avait cours durant les années 90 avant la création des programmes d'une durée de quatre ans.

### ***L'interface enseignant-société***

L'enseignant compte parmi les professionnels qui se trouvent à l'intersection de la classe et de la société. Il lui faut gérer, dans son quotidien, toutes sortes de situations qui ne sont pas des situations d'enseignement proprement dites telles que la violence, le taxage, l'homophobie, les réalités rurales versus les réalités urbaines ou la diversité religieuse. Il n'y a pas toujours de place, dans les cours d'un programme de formation à l'enseignement, pour traiter ces aspects précisément ni même de manière appropriée. Pourtant, ces situations affectent l'enseignant et son enseignement. Comment y remédier ?

L'organisation d'activités du type professionnel, telles que des dîners-causeries, des colloques de fin d'année, des séminaires de stage ou des conférences données par un professionnel, peut permettre de créer des lieux pour que ces réalités soient présentées aux étudiants afin qu'ils amorcent leur propre réflexion. Le CAPFE invite toutes les universités à explorer cette avenue ou d'autres modalités semblables en vue de consolider l'identité professionnelle des futurs enseignants et de les sensibiliser à différentes réalités sociales.

### **La maîtrise comme voie possible à la titularisation**

Depuis quelques années, le Québec connaît une pénurie d'enseignants, notamment dans le domaine de la mathématique, des sciences et de l'anglais, langue seconde. Les universités ont essayé d'amener des titulaires d'un baccalauréat disciplinaire dans l'un de ces domaines à s'inscrire à un programme de formation à l'enseignement, en reconnaissance d'un certain nombre d'unités disciplinaires. Ce mécanisme de passerelle remporte un succès mitigé dans la région montréalaise : une des raisons invoquées est que les candidats déjà titulaires d'un baccalauréat disciplinaire préféreraient s'inscrire à un programme de deuxième cycle plutôt qu'à un programme menant à l'obtention d'un second baccalauréat.

En 2005-2006, le CAPFE a élaboré un cadre de rédaction pour les projets de maîtrise en enseignement<sup>15</sup>. Ce cadre découlait des discussions des universités à la Table MELS-Universités. En 2006-2007, le CAPFE a commencé l'examen et l'analyse d'un projet de maîtrise en enseignement secondaire, aux fins d'agrément.

### **Les programmes donnés sur des campus satellites**

Lors de l'analyse des nouveaux programmes en 2002, le CAPFE s'est fait demander quelle serait sa position à l'égard des programmes donnés dans une ville autre que le lieu principal de l'établissement universitaire. La position initiale du CAPFE, à savoir d'agrément les programmes par lieu ou par site, n'a pas été bien reçue par les universités. À leur avis, il s'agissait du même programme agréé. C'est alors que le CAPFE a modifié sa position en agréant un programme, peu importe son lieu de mise en œuvre. Cependant, il se réservait le droit d'interroger l'université quant aux conditions d'implantation des programmes donnés ailleurs que sur son campus principal et le droit de se rendre dans ces lieux pour y rencontrer les étudiants et les autres acteurs visés.

Donc, lors de la reprise des visites de suivi en 2005, le CAPFE s'est rendu dans trois villes autres que les lieux principaux des campus. Lorsqu'il était impossible de le faire, le CAPFE a rencontré les étudiants d'autres villes par vidéoconférence.

<sup>15</sup> CAPFE, *Guide de rédaction des programmes de formation à l'enseignement : Programmes de deuxième cycle*, Québec, CAPFE, 16 mai 2006, 18 p.

L'aspect qui préoccupe le CAPFE dans la réalité de la formation universitaire offerte hors campus ou dans un campus satellite est qu'il faut s'assurer que les conditions de réalisation sont suffisamment implantées pour maintenir la viabilité du programme. Qui plus est, l'étudiant qui termine son programme dans un site satellite doit être tout aussi compétent que celui qui a suivi le même programme sur le campus principal. Il faut préciser que l'expression « conditions de réalisation » signifie un ensemble de facteurs qui contribuent à l'implantation du programme et au développement des compétences professionnelles, c'est-à-dire l'encadrement des étudiants, l'encadrement des professeurs et des chargés de cours, l'accès aux services d'aide en français et en mathématique, l'accès facile et à des heures convenables à des collections documentaires et didactiques, la sélection et la formation des enseignants associés, l'encadrement offert par les superviseurs de stage, etc.

Le CAPFE a dû rappeler à certaines universités que quelques-unes de ces conditions n'étaient pas toujours bien remplies et que des aspects précis méritaient un redressement; par conséquent, des conditions particulières ont parfois été inscrites aux actes d'agrément.

En 2006-2007, le CAPFE a été interpellé à nouveau sur cette question par des doyens qui voulaient connaître son avis sur l'implantation de programmes agréés ailleurs que sur le campus principal d'une université. Le CAPFE en est arrivé à la conclusion que la décision d'une université de donner un programme agréé sur d'autres sites que ceux qui font partie de son agrément initial constitue une modification importante du programme agréé et que l'université doit lui soumettre ce changement en expliquant comment elle entend assurer les mêmes conditions de réalisation. Enfin, le CAPFE se réserve toujours le droit de se rendre dans un campus satellite à l'occasion des futures visites de suivi de l'agrément.

Une autre dimension de cette situation préoccupe également le CAPFE. Ce dernier sait que certains cours (par exemple, sur le système scolaire du Québec) ont été élaborés pour être donnés à distance. Le CAPFE peut concevoir que certaines activités d'apprentissage se prêtent bien à ce type de formation. Par ailleurs, pour toutes sortes de raisons, des universités pourraient être tentées de donner plusieurs cours à distance. Une telle mise en œuvre de programme inquiéterait le CAPFE à plusieurs égards si elle rendait impossible, notamment, le développement de l'identité professionnelle, l'accès à différents services de soutien pédagogique et le développement de la capacité à travailler en équipe. Faut-il tracer une ligne entre le nombre de cours virtuels qui seraient acceptables par rapport à un nombre qui le serait moins? Quel nombre de cours donnés à distance ferait en sorte que le développement des compétences professionnelles pourrait être compromis? Pour le moment, le CAPFE lance cette réflexion en espérant que les universités lui fourniront des balises.



## L'organisation de la fonction d'agrément

En 2005, le CAPFE a entrepris une importante réflexion sur la fonction de l'agrément. Cette réflexion a été réalisée à la suite de deux évènements : la première était liée à toute la démarche entourant l'étude par le Secrétariat du Conseil du trésor des rôles et fonctions des ministères et des organismes du Québec. Essentiellement, cette démarche avait pour objet la modernisation des services offerts par le gouvernement qui souhaitait s'assurer que les fonctions étaient toujours utiles et pertinentes et qu'il n'y avait pas de chevauchement ailleurs dans l'administration publique. À la suite de cette révision, le gouvernement a estimé que le CAPFE joue un rôle important qui n'est pas assumé par un autre organisme<sup>16</sup>.

Deuxièmement, en se préparant pour l'étude du Secrétariat, le CAPFE a compris l'importance de revoir ses processus et sa structure afin de s'assurer que sa fonction première était efficace et fonctionnelle. Il a donc entrepris un examen de la fonction d'agrément, de ses processus et de son organisation. Cette réflexion s'est précisée depuis ce temps à la lumière de l'expérience accumulée depuis janvier 2005 à mars 2007, période où a eu lieu la première ronde des visites des universités pour assurer le suivi dans le cadre de l'agrément de tous les programmes.

Ce qui apparaît clairement, à la suite des travaux effectués par le Comité d'agrément, c'est l'augmentation très importante de la somme de travail exigée de la part de chacun de ses membres qui devront participer à la deuxième ronde des visites de suivi. Lors de ces visites, il sera important d'aller consulter le milieu scolaire pour voir comment les directions d'établissement perçoivent la formation professionnelle des diplômés en provenance des programmes de formation agréés. Dans cet esprit, afin d'avoir une meilleure représentativité du milieu scolaire, le Comité proposerait l'ajout d'un membre adjoint provenant des directions d'établissements primaire ou secondaire ou d'un centre de formation professionnelle.

De plus, compte tenu de la position des universités et afin d'être en mesure de désigner la meilleure personne au moment opportun, le CAPFE propose d'abolir l'alternance de la présidence entre un membre universitaire et un membre du personnel enseignant. En effet, le CAPFE a constaté qu'il serait préférable que le président du Comité ait une expérience du processus d'agrément. Il propose que la présidence soit désignée parmi les membres réguliers du Comité.

<sup>16</sup> Rapport du Groupe de travail sur l'examen des organismes du gouvernement, Québec, Secrétariat du Conseil du trésor, 2005, 85 p.



## Les perspectives pour 2007-2008

En 2007-2008, le CAPFE suspendra ses visites de suivi afin de permettre aux universités de corriger ou de bonifier certains aspects de leurs programmes qui ont été signalés lors des visites de suivi de la première série qui s'est terminée en 2007. Par ailleurs, le CAPFE profitera de ce temps d'arrêt pour continuer son travail de collaboration avec les universités relativement au cadre et aux modalités des visites de la seconde série de visites de suivi de l'agrément, série qui devrait être mise en chantier en 2008-2009.

Plutôt que des visites de suivi, le CAPFE organisera, en 2007-2008, de concert avec les universités, une série de journées thématiques afin de poursuivre la réflexion sur des défis qui ont été mis en évidence lors des visites de suivi, dont le processus de maîtrise d'œuvre des programmes, l'approche-programme, le développement des compétences professionnelles et la formation pratique. Ces journées seront des occasions de clarifier ou de préciser ces concepts et des processus, de partager les bonnes pratiques et d'indiquer des pistes de solution qui répondront aux défis actuels de la formation à l'enseignement.

Le CAPFE continuera également de recevoir les modifications que les universités proposeront à leurs programmes. Enfin, il conseillera les universités sur les programmes de formation à l'enseignement, comme il le fait depuis sa création.



# Annexe I

## Mandat et composition du CAPFE

### COMITÉ D'AGRÈMENT DES PROGRAMMES DE FORMATION À L'ENSEIGNEMENT

---

(Extrait de la Loi sur l'instruction publique, L.R.Q., c. I-13.3)

#### INSTITUTION

**477.13** Est institué le «Comité d'agrément des programmes de formation à l'enseignement».

**477.14** Le Comité est composé de neuf membres nommés par le ministre après consultation des organismes intéressés :

- 1° le président qui est, en alternance, un membre du personnel professionnel de l'enseignement et une personne du milieu de l'enseignement universitaire ;
- 2° trois membres sont enseignants aux ordres d'enseignement primaire ou secondaire ;
- 3° un membre est membre du personnel professionnel ;
- 4° trois membres sont enseignants à l'ordre d'enseignement de niveau universitaire ;
- 5° un membre est choisi parmi les personnes du milieu de l'enseignement de niveau universitaire qui ont une expérience du milieu préscolaire, primaire ou secondaire.

Au moins deux de ces membres sont représentatifs du milieu de l'enseignement en anglais.

En outre, le ministre peut nommer deux membres adjoints, l'un choisi parmi les employés du ministère de l'Éducation, l'autre parmi le personnel d'encadrement des commissions scolaires.

Les membres adjoints n'ont pas droit de vote.

#### MISSION ET FONCTIONS

**477.15** Le Comité a pour mission de conseiller le ministre sur toute question relative à l'agrément des programmes de formation à l'enseignement aux ordres d'enseignement primaire et secondaire.

Pour l'exercice de sa mission, le Comité :

- 1° examine et agréé les programmes de formation à l'enseignement touchant l'éducation préscolaire, l'enseignement primaire et l'enseignement secondaire ;
- 2° recommande au ministre les programmes de formation à l'enseignement aux fins de l'obtention d'une autorisation d'enseigner ;
- 3° donne son avis au ministre sur la définition des compétences attendues des enseignants des ordres d'enseignement primaire et secondaire.

[...]

## FONCTIONNEMENT

**477.19** Le mandat d'un membre de la Commission ou d'un comité est d'une durée de trois ans. Toutefois, le ministre peut établir que le mandat du tiers des premiers membres qu'il désigne est d'une durée d'un an et que celui d'un autre tiers qu'il désigne est d'une durée de deux ans.

**477.20** À l'expiration de son mandat, le membre demeure en fonction jusqu'à ce qu'il soit nommé de nouveau ou remplacé.

La durée totale des mandats successifs d'un membre et de toute période pendant laquelle il est demeuré en fonction entre deux mandats ne peut excéder six ans. Au terme d'une telle période de six ans, un membre demeure toutefois en fonction jusqu'à ce qu'il soit remplacé.

**477.21** Toute vacance survenant en cours de mandat parmi les membres est comblée, selon le mode prescrit pour sa nomination, pour la durée non écoulée du mandat.

**477.22** Les membres de la Commission et des comités ne sont pas rémunérés, sauf dans les cas, aux conditions et dans la mesure que peut déterminer le gouvernement. Ils ont cependant droit au remboursement des dépenses faites dans l'exercice de leurs fonctions, aux conditions et dans la mesure que détermine le gouvernement.

**477.23** Le président dirige les séances de la Commission ou du Comité et assure la gestion des activités de la Commission ou du Comité.

Le ministre désigne un membre de la Commission ou du Comité pour remplacer le président en cas d'absence ou d'empêchement de celui-ci.

**477.24** Le quorum aux séances de la Commission ou d'un comité est de la majorité de ses membres.

**477.25** La Commission et les comités peuvent tenir leurs séances à tout endroit au Québec.

**477.26** Le ministre met à la disposition de la Commission et des comités les membres du personnel du Ministère et les ressources matérielles nécessaires à l'exercice de leur mission.

## RAPPORT ANNUEL

**477.27** La Commission et chaque comité doivent, au plus tard le 15 novembre de chaque année, soumettre au ministre un rapport de leurs activités pour l'année scolaire se terminant le 30 juin précédent.

**477.28** Le ministre dépose ce rapport devant l'Assemblée nationale dans les 30 jours de sa réception ou, si elle ne siège pas, dans les 30 jours de la reprise des travaux.



## Annexe II

# Membres du CAPFE en 2006-2007

### MEMBRES DU CAPFE EN 2006-2007 (en date du 31 mai 2007)

#### PRÉSIDENT

*André Dolbec*  
Professeur  
Département des sciences de l'éducation  
Université du Québec en Outaouais

#### MEMBRES

*François-Michel Bolduc*  
Directeur  
École de la Clé-du-Boisé  
Commission scolaire des Navigateurs

*Line Camerlain\**  
Enseignante  
École De Mortagne  
Commission scolaire des Patriotes

*Marc-André Éthier*  
Professeur  
Département de didactique  
Faculté des sciences de l'éducation  
Université de Montréal

*Gina Farnell*  
Enseignante  
École secondaire Quebec High School  
Commission scolaire Central Québec

*Fernand Gervais*  
Professeur  
Département d'études  
sur l'enseignement et l'apprentissage  
Faculté des sciences de l'éducation  
Université Laval

*Marie-Josée Hébert*  
Enseignante  
École Beauséjour  
Commission scolaire de la Riveraine

*Daniel Martin\*\**  
Professeur  
Département des sciences de l'éducation  
Université du Québec en  
Abitibi-Témiscamingue

*Ronald Morris*  
Professeur  
Département d'études intégrées  
en éducation  
Faculté des sciences de l'éducation  
Université McGill

#### MEMBRES ADJOINTS

*Jean-Marc Jean*  
Directeur du service de l'enseignement  
Commission scolaire de la Côte-du-Sud

*Sylvie Turcotte*  
Directrice de la formation et de la  
titularisation du personnel scolaire  
Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport

#### SECRÉTAIRE-COORDONNATEUR

*Edward A. Collister*  
Ministère de l'Éducation,  
du Loisir et du Sport

\* M<sup>me</sup> Camerlain a démissionné le 16 mai 2007.

\*\* Le CAPFE a proposé la candidature de M. Martin.



## Annexe III Programmes agréés

Après avoir analysé les programmes énumérés ci-dessous, le CAPFE a jugé qu'ils étaient conformes aux orientations et aux directives annoncées par le ministre de l'Éducation dans les documents suivants: *La formation à l'enseignement: les orientations, les compétences professionnelles (2001)* ou *La formation à l'enseignement professionnel: les orientations, les compétences professionnelles (2001)*, selon le cas. Par conséquent, il a recommandé au ministre de les inclure dans la liste des programmes qui conduisent à la délivrance d'une autorisation d'enseigner.

### Programmes agréés (selon l'université)

---

#### Université Bishop's

- Baccalauréat en éducation préscolaire et enseignement primaire (agréé du 21 mars 2007 jusqu'à la visite du comité de suivi de l'agrément)
- Baccalauréat en éducation (agréé du 21 mars 2007 jusqu'à la visite du comité de suivi de l'agrément) (**profils offerts:** *Anglais, langue d'enseignement, Mathématique, Univers social, Science et technologie, Français, langue seconde, Français, langue seconde avec un volet pour l'espagnol, Art dramatique, Art plastique, Musique*)

#### Université Concordia

- Baccalauréat en éducation préscolaire et en enseignement primaire (agréé du 1<sup>er</sup> juillet 2005 jusqu'à la visite du comité de suivi de l'agrément)
- Baccalauréat de didactique de l'anglais, langue seconde (agréé du 1<sup>er</sup> juillet 2005 jusqu'à la visite du comité de suivi de l'agrément)
- Baccalauréat en beaux-arts, spécialisation en enseignement des arts – arts plastiques (agréé du 1<sup>er</sup> juillet 2005 jusqu'à la visite du comité de suivi de l'agrément)

#### Université Laval

- Baccalauréat en enseignement au préscolaire et en enseignement primaire (agréé du 1<sup>er</sup> octobre 2006 jusqu'à la visite du comité de suivi de l'agrément)
- Baccalauréat en enseignement au secondaire (agréé du 1<sup>er</sup> octobre 2006 jusqu'à la visite du comité de suivi de l'agrément) (**profils offerts:** *Français, langue d'enseignement, Mathématique, Univers social, Science et technologie, Univers social et développement personnel*)
- Baccalauréat en enseignement de l'éducation physique et à la santé (agréé du 1<sup>er</sup> juillet 2005 jusqu'à la visite du comité de suivi de l'agrément)
- Baccalauréat en éducation musicale (agréé du 1<sup>er</sup> octobre 2006 jusqu'à la visite du comité de suivi de l'agrément)
- Baccalauréat en enseignement des arts plastiques (agréé du 1<sup>er</sup> octobre 2006 jusqu'à la visite du comité de suivi de l'agrément)
- Baccalauréat en enseignement professionnel (agréé du 1<sup>er</sup> octobre 2006 jusqu'à la visite du comité de suivi de l'agrément)

- Baccalauréat en enseignement de l'anglais, langue seconde, avec un volet relatif à l'enseignement de l'espagnol (agrée du 1<sup>er</sup> octobre 2006 jusqu'à la visite du comité de suivi de l'agrément)
- Baccalauréat en enseignement du français, langue seconde (agrée du 1<sup>er</sup> octobre 2006 jusqu'à la visite du comité de suivi de l'agrément)

### Université McGill

- Baccalauréat en éducation (maternelle/primaire) (agrée du 1<sup>er</sup> mai 2006 jusqu'à la visite du comité de suivi de l'agrément)
- Baccalauréat en enseignement secondaire (agrée du 1<sup>er</sup> mai 2006 jusqu'à la visite du comité de suivi de l'agrément) (**profils offerts**: *Anglais, langue d'enseignement, Mathématique, Univers social, Science et technologie*)
- Baccalauréat en éducation, enseignement de l'anglais, langue seconde (agrée du 1<sup>er</sup> mai 2006 jusqu'à la visite du comité de suivi de l'agrément)
- Baccalauréat en éducation, enseignement du français, langue seconde (donné conjointement avec l'Université de Montréal) (agrée du 1<sup>er</sup> mai 2006 jusqu'à la visite du comité de suivi de l'agrément)
- Baccalauréat en éducation, éducation physique et à la santé (agrée du 1<sup>er</sup> mai 2006 jusqu'à la visite du comité de suivi de l'agrément)
- Baccalauréat en éducation (musique) (agrée du 1<sup>er</sup> mai 2006 jusqu'à la visite du comité de suivi de l'agrément)

### Université de Montréal

- Baccalauréat en éducation préscolaire et enseignement primaire (agrée du 1<sup>er</sup> juillet 2005 jusqu'à la visite du comité de suivi de l'agrément)
- Baccalauréat en éducation, enseignement secondaire (agrée du 1<sup>er</sup> juillet 2005 jusqu'à la visite du comité de suivi de l'agrément) (**profils offerts**: *Français, langue d'enseignement, Mathématique, Univers social, Science et technologie, Développement personnel*)
- Baccalauréat en éducation, éducation physique et à la santé (agrée du 1<sup>er</sup> juillet 2005 jusqu'à la visite du comité de suivi de l'agrément)
- Baccalauréat en éducation, enseignement du français, langue seconde (offert conjointement avec l'Université McGill) (agrée du 1<sup>er</sup> juillet 2005 jusqu'à la visite du comité de suivi de l'agrément)
- Baccalauréat en éducation, enseignement en adaptation scolaire (agrée du 1<sup>er</sup> juillet 2005 jusqu'à la visite du comité de suivi de l'agrément) (**spécialisations offertes**: *Primaire, Secondaire*)

### Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue

- Baccalauréat en éducation au préscolaire et en enseignement au primaire (agrée du 23 novembre 2006 jusqu'à la visite du comité de suivi de l'agrément)
- Baccalauréat en éducation au préscolaire et en enseignement au primaire – version anglaise (agrée du 1<sup>er</sup> juillet 2007 jusqu'à la visite du comité de suivi de l'agrément)
- Baccalauréat en enseignement secondaire (agrée du 23 novembre 2006 jusqu'à la visite du comité de suivi de l'agrément) (**profils offerts**: *Français, langue d'enseignement, Mathématique, Univers social*)
- Baccalauréat en enseignement professionnel (programme réseau) (agrée du 23 novembre 2006 jusqu'à la visite du comité de suivi de l'agrément)
- Baccalauréat en enseignement de l'anglais, langue seconde (agrée du 23 novembre 2006 jusqu'à la visite du comité de suivi de l'agrément)

### Université du Québec à Chicoutimi

- Baccalauréat en éducation préscolaire et enseignement primaire (agrée du 31 janvier 2006 jusqu'à la visite du comité de suivi de l'agrément)
- Baccalauréat en enseignement secondaire (agrée du 31 janvier 2006 jusqu'à la visite du comité de suivi de l'agrément) (**profils offerts**: Français, langue d'enseignement, Mathématique, Univers social, Science et technologie, Univers social et développement personnel)
- Baccalauréat en enseignement de l'éducation physique et à la santé (agrée du 31 janvier 2006 jusqu'à la visite du comité de suivi de l'agrément)
- Baccalauréat en enseignement professionnel (programme réseau) (agrée du 31 janvier 2006 jusqu'à la visite du comité de suivi de l'agrément)
- Baccalauréat en enseignement en adaptation scolaire et sociale (agrée du 31 janvier 2006 jusqu'à la visite du comité de suivi de l'agrément) (**spécialisations offertes**: Primaire, Secondaire)
- Baccalauréat en enseignement des langues secondes (anglais/anglais avec un volet pour l'espagnol) (agrée du 31 janvier 2006 jusqu'à la visite du comité de suivi de l'agrément)
- Baccalauréat en enseignement des arts (agrée du 31 janvier 2006 jusqu'à la visite du comité de suivi de l'agrément)

### Université du Québec à Montréal

- Baccalauréat en éducation préscolaire et en enseignement primaire (agrée du 21 mars 2007 au 31 décembre 2008)
- Baccalauréat en enseignement secondaire (agrée du 21 mars 2007 au 31 décembre 2008) (**profils offerts**: Français, langue d'enseignement, Mathématique, Univers social, Science et technologie, Développement personnel)
- Baccalauréat en enseignement en adaptation scolaire et sociale (agrée du 21 mars 2007 au 31 décembre 2008) (**spécialisations offertes**: Primaire, Secondaire)
- Baccalauréat d'intervention en activité physique, profil *Enseignement de l'éducation physique et à la santé* (agrée du 21 mars 2007 au 31 décembre 2008)
- Baccalauréat en enseignement de l'anglais, langue seconde (agrée du 21 mars 2007 jusqu'à la visite du comité de suivi de l'agrément)
- Baccalauréat en enseignement du français, langue seconde (agrée du 21 mars 2007 jusqu'à la visite du comité de suivi de l'agrément)
- Baccalauréat en art dramatique, profil *Enseignement de l'art dramatique* (agrée du 21 mars 2007 jusqu'à la visite du comité de suivi de l'agrément)
- Baccalauréat en danse, profil *Enseignement de la danse* (agrée du 21 mars 2007 jusqu'à la visite du comité de suivi de l'agrément)
- Baccalauréat en arts visuels et médiatiques, profil *Enseignement des arts visuels et médiatiques* (agrée du 21 mars 2007 jusqu'à la visite du comité de suivi de l'agrément)
- Baccalauréat en musique, profil *Enseignement de la musique* (agrée du 21 mars 2007 jusqu'à la visite du comité de suivi de l'agrément)
- Baccalauréat d'enseignement en formation professionnelle et technique (agrée du 21 mars 2007 jusqu'à la visite du comité de suivi de l'agrément)

### Université du Québec en Outaouais

- Baccalauréat en éducation préscolaire et en enseignement au primaire (agrée du 1<sup>er</sup> mai 2006 au 31 décembre 2007)
- Baccalauréat en enseignement secondaire (agrée du 1<sup>er</sup> mai 2006 au 31 décembre 2007) (**profils offerts**: Français, langue d'enseignement, Mathématique, Univers social)
- Baccalauréat en enseignement des arts (agrée du 1<sup>er</sup> mai 2006 au 31 décembre 2007)
- Baccalauréat en enseignement en adaptation scolaire (agrée du 1<sup>er</sup> mai 2006 au 31 décembre 2007) (**spécialisation offerte**: Primaire)

### Université du Québec à Rimouski

- Baccalauréat en éducation préscolaire et enseignement primaire (agrée du 1<sup>er</sup> juillet 2005 jusqu'à la visite du comité de suivi de l'agrément)
- Baccalauréat en enseignement secondaire (agrée du 1<sup>er</sup> juillet 2005 jusqu'à la visite du comité de suivi de l'agrément) (**profils offerts**: Français, langue d'enseignement, Mathématique, Univers social, Science et technologie, Univers social et développement personnel)
- Baccalauréat en enseignement en adaptation scolaire et sociale (agrée du 1<sup>er</sup> juillet 2005 jusqu'à la visite du comité de suivi de l'agrément) (**spécialisations offertes**: Primaire, Secondaire)
- Baccalauréat en enseignement professionnel (programme réseau) (agrée du 1<sup>er</sup> juillet 2005 jusqu'à la visite du comité de suivi de l'agrément)

### Université du Québec à Trois-Rivières

- Baccalauréat d'éducation préscolaire et d'enseignement au primaire (agrée du 1<sup>er</sup> septembre 2007 jusqu'à la prochaine visite du comité de suivi de l'agrément)
- Baccalauréat en éducation secondaire (agrée du 1<sup>er</sup> septembre 2007 jusqu'à la prochaine visite du comité de suivi de l'agrément) (**profils offerts**: Français, langue d'enseignement, Mathématique, Univers social, Science et technologie)
- Baccalauréat en enseignement des langues secondes (anglais/anglais avec un volet espagnol) (agrée du 1<sup>er</sup> septembre 2007 jusqu'à la prochaine visite du comité de suivi de l'agrément)
- Baccalauréat en enseignement des arts (agrée du 1<sup>er</sup> septembre 2007 jusqu'à la prochaine visite du comité de suivi de l'agrément)
- Baccalauréat en enseignement en adaptation scolaire et sociale (agrée du 1<sup>er</sup> septembre 2007 jusqu'à la prochaine visite du comité de suivi de l'agrément) (**spécialisations offertes**: Primaire, Secondaire)
- Baccalauréat en enseignement en éducation physique et à la santé du 1<sup>er</sup> septembre 2007 jusqu'à la prochaine visite du comité de suivi de l'agrément)

### Université de Sherbrooke

- Baccalauréat d'enseignement au préscolaire et au primaire (agrée du 21 mars 2007 jusqu'à la visite du comité de suivi de l'agrément)
- Baccalauréat en enseignement au secondaire (agrée du 21 mars 2007 jusqu'à la visite du comité de suivi de l'agrément) (**profils offerts**: Français, langue d'enseignement, Mathématique, Univers social, Science et technologie)
- Baccalauréat en enseignement en éducation physique et à la santé (agrée du 21 mars 2007 jusqu'à la visite du comité de suivi de l'agrément)
- Baccalauréat en enseignement de l'anglais, langue seconde (agrée du 21 mars 2007 jusqu'à la visite du comité de suivi de l'agrément)
- Baccalauréat en adaptation scolaire et sociale (agrée du 21 mars 2007 jusqu'à la visite du comité de suivi de l'agrément) (**spécialisations offertes**: Primaire, Secondaire)
- Baccalauréat en enseignement professionnel (agrée du 21 mars 2007 jusqu'à la visite du comité de suivi de l'agrément)

## Programmes agréés (selon le profil de sortie)

---

### Baccalauréat en éducation préscolaire et en enseignement primaire

- Université Bishop's (agrée du 21 mars 2007 jusqu'à la visite du comité de suivi de l'agrément)
- Université Concordia (agrée du 1<sup>er</sup> juillet 2005 jusqu'à la visite du comité de suivi de l'agrément)

- Université Laval (agrée du 1<sup>er</sup> octobre 2007 jusqu'à la visite du comité de suivi de l'agrément)
- Université McGill (agrée du 1<sup>er</sup> mai 2006 jusqu'à la visite du comité de suivi de l'agrément)
- Université de Montréal (agrée du 1<sup>er</sup> juillet 2005 jusqu'à la visite du comité de suivi de l'agrément)
- Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue (agrée du 23 novembre 2006 jusqu'à la visite du comité de suivi de l'agrément) (à noter que l'Université donne ce programme en français et en anglais)
- Université du Québec à Chicoutimi (agrée du 31 janvier 2006 jusqu'à la visite du comité de suivi de l'agrément)
- Université du Québec à Montréal (agrée du 21 mars 2007 jusqu'au 31 décembre 2008)
- Université du Québec en Outaouais (agrée du 1<sup>er</sup> mai 2006 au 31 décembre 2007)
- Université du Québec à Rimouski (agrée du 1<sup>er</sup> juillet 2005 jusqu'à la visite du comité de suivi de l'agrément)
- Université du Québec à Trois-Rivières (agrée du 1<sup>er</sup> septembre 2007 jusqu'à la prochaine visite du comité de suivi de l'agrément)
- Université de Sherbrooke (agrée du 21 mars 2007 jusqu'à la visite du comité de suivi de l'agrément)

### Baccalauréat en enseignement secondaire

- Université Bishop's (agrée du 21 mars 2007 jusqu'à la visite du comité de suivi de l'agrément) (**profils offerts:** *Anglais, langue d'enseignement, Mathématique, Univers social, Science et technologie, Français langue seconde, Français, langue seconde avec un volet pour l'espagnol, Art dramatique, Art plastique, Musique*)
- Université Laval (agrée du 1<sup>er</sup> octobre 2006 jusqu'à la visite du comité de suivi de l'agrément) (**profils offerts:** *Français, langue d'enseignement, Mathématique, Univers social, Science et technologie, Univers social et développement personnel*)
- Université McGill (agrée du 1<sup>er</sup> mai 2006 jusqu'à la visite du comité de suivi de l'agrément) (**profils offerts:** *Anglais, langue d'enseignement, Mathématique, Univers social, Science et technologie*)
- Université de Montréal (agrée du 1<sup>er</sup> juillet 2005 jusqu'à la visite du comité de suivi de l'agrément) (**profils offerts:** *Français, langue d'enseignement, Mathématique, Univers social, Science et technologie, Développement personnel*)
- Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue (agrée du 23 novembre 2006 jusqu'à la visite du comité de suivi de l'agrément) (**profils offerts:** *Français, langue d'enseignement, Mathématique, Univers social*)
- Université du Québec à Chicoutimi (agrée du 31 janvier 2006 jusqu'à la visite du comité de suivi de l'agrément) (**profils offerts:** *Français, langue d'enseignement, Mathématique, Univers social, Science et technologie, Univers social et développement personnel*)
- Université du Québec à Montréal (agrée du 21 mars 2007 jusqu'au 31 décembre 2008) (**profils offerts:** *Français, langue d'enseignement, Mathématique, Univers social, Science et technologie, Développement personnel*)
- Université du Québec en Outaouais (agrée du 1<sup>er</sup> mai 2006 au 31 décembre 2007) (**profils offerts:** *Français, langue d'enseignement, Mathématique, Univers social*)
- Université du Québec à Rimouski (agrée du 1<sup>er</sup> juillet 2005 jusqu'à la visite du comité de suivi de l'agrément) (**profils offerts:** *Français, langue d'enseignement, Mathématique, Univers social, Science et technologie, Univers social et développement personnel*)
- Université du Québec à Trois-Rivières (agrée du 1<sup>er</sup> septembre 2007 jusqu'à la prochaine visite du comité de suivi de l'agrément) (**profils offerts:** *Français, langue d'enseignement, Mathématique, Univers social, Science et technologie*)
- Université de Sherbrooke (agrée du 21 mars 2007 jusqu'à la visite du comité de suivi de l'agrément) (**profils offerts:** *Français, langue d'enseignement, Mathématique, Univers social, Science et technologie*)

## **Baccalauréat en enseignement des arts**

### **Arts plastiques**

- Université Concordia (agrée du 1<sup>er</sup> juillet 2005 jusqu'à la visite du comité de suivi de l'agrément)
- Université Laval (agrée du 1<sup>er</sup> octobre 2006 jusqu'à la visite du comité de suivi de l'agrément)
- Université du Québec à Chicoutimi (agrée du 31 janvier 2006 jusqu'à la visite du comité de suivi de l'agrément)
- Université du Québec à Montréal (agrée du 21 mars 2007 jusqu'à la visite du comité de suivi de l'agrément)
- Université du Québec en Outaouais (agrée du 1<sup>er</sup> mai 2006 au 31 décembre 2007)
- Université du Québec à Trois-Rivières (agrée du 1<sup>er</sup> septembre 2007 jusqu'à la prochaine visite du comité de suivi de l'agrément)

### **Musique**

- Université Laval (agrée du 1<sup>er</sup> octobre 2006 jusqu'à la prochaine visite du comité de suivi de l'agrément)
- Université McGill (agrée du 1<sup>er</sup> mai 2006 jusqu'à la visite du comité de suivi de l'agrément)
- Université du Québec à Montréal (agrée du 21 mars 2007 jusqu'à la visite du comité de suivi de l'agrément)

### **Danse**

- Université du Québec à Montréal (agrée du 21 mars 2007 jusqu'à la visite du comité de suivi de l'agrément)

### **Art dramatique**

- Université du Québec à Montréal (agrée du 21 mars 2007 jusqu'à la visite du comité de suivi de l'agrément)

## **Baccalauréat en enseignement de l'éducation physique et à la santé**

- Université Laval (agrée du 1<sup>er</sup> juillet 2005 jusqu'à la visite du comité de suivi de l'agrément)
- Université McGill (agrée du 1<sup>er</sup> mai 2006 jusqu'à la visite du comité de suivi de l'agrément)
- Université de Montréal (agrée du 1<sup>er</sup> juillet 2005 jusqu'à la visite du comité de suivi de l'agrément)
- Université du Québec à Chicoutimi (agrée du 31 janvier 2006 jusqu'à la visite du comité de suivi de l'agrément)
- Université du Québec à Montréal (agrée du 21 mars 2007 jusqu'au 31 décembre 2008)
- Université du Québec à Trois-Rivières (agrée du 1<sup>er</sup> septembre 2007 jusqu'à la prochaine visite du comité de suivi de l'agrément)
- Université de Sherbrooke (agrée du 21 mars 2007 jusqu'à la visite du comité de suivi de l'agrément)

## **Baccalauréat en enseignement des langues secondes**

### **Anglais, langue seconde**

- Université Concordia (agrée du 1<sup>er</sup> juillet 2005 jusqu'à la visite du comité de suivi de l'agrément)
- Université Laval (anglais/anglais avec un volet espagnol) (agrée du 1<sup>er</sup> octobre 2006 jusqu'à la prochaine visite du comité de suivi de l'agrément)
- Université McGill (agrée du 1<sup>er</sup> mai 2006 jusqu'à la visite du comité de suivi de l'agrément)
- Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue (agrée du 23 novembre 2006 jusqu'à la visite du comité de suivi de l'agrément)
- Université du Québec à Chicoutimi (anglais/anglais avec un volet espagnol) (agrée du 31 janvier 2006 jusqu'à la visite du comité de suivi de l'agrément)

- Université du Québec à Montréal (agrée du 21 mars 2007 jusqu'à la visite du comité de suivi de l'agrément)
- Université du Québec à Trois-Rivières (anglais/anglais avec un volet espagnol) (agrée du 1<sup>er</sup> septembre 2007 jusqu'à la prochaine visite du comité de suivi de l'agrément)
- Université de Sherbrooke (agrée du 21 mars 2007 jusqu'à la visite du comité de suivi de l'agrément)

#### **Français, langue seconde**

- Université Bishop's (français/français avec un volet espagnol) (agrée du 21 mars 2007 jusqu'à la prochaine visite du comité de suivi de l'agrément)
- Université Laval (agrée du 1<sup>er</sup> octobre 2006 jusqu'à la prochaine visite du comité de suivi de l'agrément)
- Université McGill (conjointement avec l'Université de Montréal) (agrée du 1<sup>er</sup> mai 2006 jusqu'à la visite du comité de suivi de l'agrément)
- Université de Montréal (conjointement avec l'Université McGill) (agrée du 1<sup>er</sup> juillet 2005 jusqu'à la visite du comité de suivi de l'agrément)
- Université du Québec à Montréal (agrée du 21 mars 2007 jusqu'à la visite du comité de suivi de l'agrément)

#### **Baccalauréat en enseignement en adaptation scolaire et sociale**

- Université de Montréal (agrée du 1<sup>er</sup> juillet 2005 jusqu'à la visite du comité de suivi de l'agrément) (**spécialisations offertes**: Primaire, Secondaire)
- Université du Québec à Chicoutimi (agrée du 31 janvier 2006 jusqu'à la visite du comité de suivi de l'agrément) (**spécialisations offertes**: Primaire, Secondaire)
- Université du Québec en Outaouais (agrée du 1<sup>er</sup> mai 2006 au 31 décembre 2007) (**spécialisation offerte**: Primaire)
- Université du Québec à Montréal (agrée du 21 mars 2007 jusqu'au 31 décembre 2008) (**spécialisations offertes**: Primaire, Secondaire)
- Université du Québec à Rimouski (agrée du 1<sup>er</sup> juillet 2005 jusqu'à la visite du comité de suivi de l'agrément) (**spécialisations offertes**: Primaire, Secondaire)
- Université du Québec à Trois-Rivières (agrée du 1<sup>er</sup> septembre 2007 jusqu'à la prochaine visite du comité de suivi de l'agrément) (**spécialisations offertes**: Primaire, Secondaire)
- Université de Sherbrooke (**spécialisations offertes**: Primaire, Secondaire) (agrée du 21 mars 2007 jusqu'à la visite du comité de suivi de l'agrément)

#### **Baccalauréat en enseignement professionnel**

- Université Laval (agrée du 1<sup>er</sup> octobre 2006 jusqu'à la prochaine visite du comité de suivi de l'agrément)
- Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue (programme réseau) (agrée du 23 novembre 2006 jusqu'à la visite du comité de suivi de l'agrément)
- Université du Québec à Chicoutimi (programme réseau) (agrée du 31 janvier 2006 jusqu'à la visite du comité de suivi de l'agrément)
- Université du Québec à Montréal (agrée du 21 mars 2007 jusqu'à la visite du comité de suivi de l'agrément)
- Université du Québec à Rimouski (programme réseau) (agrée du 1<sup>er</sup> juillet 2005 jusqu'à la visite du comité de suivi de l'agrément)
- Université de Sherbrooke (agrée du 21 mars 2007 jusqu'à la visite du comité de suivi de l'agrément)

Validé par Edward A. Collister, secrétaire-coordonnateur

Mise à jour: 31 mai 2007



## Annexe IV

# Code de déontologie et règles d'éthique du CAPFE

### Comité d'agrément des programmes de formation à l'enseignement (CAPFE)

---

#### CODE DE DÉONTOLOGIE ET RÈGLES D'ÉTHIQUE

##### *Mandat du Comité*

Le Comité d'agrément des programmes de formation à l'enseignement (CAPFE) est un organisme indépendant et autonome relevant du ou de la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport. Il ne relève d'aucune unité administrative du Ministère et met tout en œuvre pour maintenir une saine distance avec ses partenaires, soit le Ministère, les commissions scolaires et les universités. La crédibilité et l'intégrité des décisions prises par le CAPFE ne pourraient avoir le poids nécessaire s'il en était autrement. De plus, le CAPFE est responsable de ses décisions et de ses actions auprès du ou de la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport.

Le CAPFE a pour mission de conseiller le ou la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport sur toute question relative à l'agrément des programmes de formation à l'enseignement au regard de l'éducation préscolaire, de l'enseignement primaire et de l'enseignement secondaire. Les programmes de formation à l'enseignement mènent aux baccalauréats suivants :

- Baccalauréat en éducation préscolaire et en enseignement au primaire ;
- Baccalauréat en enseignement secondaire ;
- Baccalauréat en enseignement en adaptation scolaire et sociale ;
- Baccalauréat en enseignement de l'éducation physique et à la santé ;
- Baccalauréat en enseignement du français, langue seconde ;
- Baccalauréat en enseignement de l'anglais, langue seconde ;
- Baccalauréat en enseignement des arts ;
- Baccalauréat en enseignement professionnel.

Pour l'exercice de sa mission, le ou la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport demande au CAPFE :

- d'**examiner** et d'**agrèer** les programmes de formation à l'enseignement touchant l'éducation préscolaire, l'enseignement primaire et l'enseignement secondaire ;
- de lui **recommander** des programmes de formation à l'enseignement aux fins de la délivrance d'une autorisation d'enseigner ;
- de lui **donner son avis** sur la définition des compétences attendues des enseignants du primaire et du secondaire.

### ***Composition du Comité***

Le CAPFE est composé de neuf membres nommés par le ou la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport après consultation des organismes intéressés tels que les associations et les partenaires du milieu de l'éducation :

- le président ou la présidente, qui est, en alternance, un membre du personnel professionnel de l'enseignement ou un représentant du milieu universitaire ;
- trois enseignants du primaire ou du secondaire ;
- un membre du personnel professionnel de l'éducation ;
- trois professeurs universitaires ;
- un représentant de l'enseignement universitaire qui a une expérience des milieux de l'éducation préscolaire, du primaire ou du secondaire.

Au moins deux de ces membres sont représentatifs du milieu de l'enseignement en anglais.

En outre, le ou la ministre peut nommer deux membres adjoints, l'un étant choisi parmi les employés du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport et l'autre, parmi le personnel d'encadrement des commissions scolaires. Les membres adjoints n'ont pas de droit de vote.

Finalement, un secrétaire-coordonnateur assure les opérations courantes et la gestion des travaux du Comité.

### ***Objet et champ d'application***

Conformément au Règlement sur l'éthique et la déontologie des administrateurs publics<sup>1</sup>, le présent code établit les valeurs de gestion et les principes d'éthique des membres du CAPFE.

Sont considérés comme membres du CAPFE et administrateurs publics le président ou la présidente ainsi que les membres et les membres adjoints nommés par le ou la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport, conformément à l'article 477.14 de la Loi sur l'instruction publique. Les membres ainsi que les membres adjoints sont assujettis aux dispositifs en matière d'éthique prévus par la Loi sur le ministère du Conseil exécutif (L.R.Q., c. M-30) et le Règlement sur l'éthique et la déontologie des administrateurs publics.

De plus, le président ou la présidente du CAPFE doit rappeler aux membres que la règle de discrétion s'applique à toute personne invitée à une réunion du Comité ou à participer aux travaux d'un de ses sous-comités. Cette règle s'applique également aux contractuels engagés par le CAPFE pour réaliser des études, des sondages ou des enquêtes.

En outre, étant donné qu'un des membres adjoints nommés et le secrétaire-coordonnateur sont des employés du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, ils sont assujettis aux dispositifs concernant l'éthique prévus dans la Loi sur la fonction publique (L.R.Q., c. F-3.1) et les règlements qui en découlent<sup>2</sup>. De plus, le membre adjoint nommé parmi les employés du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport est aussi assujetti aux dispositifs du Règlement sur l'éthique et la déontologie des administrateurs publics. Le secrétaire-coordonnateur et ce membre adjoint, nonobstant ces règlements, acceptent de conduire leurs activités selon l'esprit du présent code.

<sup>1</sup> *Gazette officielle du Québec*, partie II, n° 27, 30 juin 1998, p. 3474-3480.

<sup>2</sup> *Règlement sur l'éthique et la discipline dans la fonction publique*, *Gazette officielle du Québec*, partie II, p. 2095.

### **Principes d'éthique**

Le CAPFE, conformément à son mandat, adhère aux principes d'éthique suivants :

- Les membres et les membres associés sont tenus, dans l'exercice de leurs fonctions, de réaliser leurs travaux dans l'intérêt public, et ce, de façon impartiale, indépendante et objective ;
- Les règles de conduite énoncées dans le présent code ne peuvent couvrir toutes les situations problématiques. Chaque membre est donc responsable d'agir au meilleur de ses connaissances et de ses aptitudes, avec diligence et intégrité, dans le respect des lois et des règlements ainsi que de l'intérêt public et des valeurs de gestion du CAPFE.

### **Code de déontologie et règles d'éthique**

#### ***L'éthique : une question d'intégrité et de crédibilité***

**Considérant** l'importance du rôle du CAPFE au regard du mandat qui lui est confié,  
**considérant** l'orientation dynamique du CAPFE sur le plan de son fonctionnement et de ses démarches,

**considérant** le niveau de responsabilités des membres du CAPFE à l'égard de la qualité de la formation à l'enseignement,

**considérant** la durée limitée des mandats des membres et des membres adjoints au sein du CAPFE et leur appartenance à divers groupes ou institutions concernés par l'objet d'intervention,

**considérant** le fait que la crédibilité et l'intégrité des décisions du CAPFE sont fondées sur des règles de fonctionnement claires et partagées de tous et de toutes,  
les règles suivantes constituent le code de déontologie et d'éthique du CAPFE.

#### ***Valeurs de gestion***

Conscient de son mandat et de son rôle à l'égard de la formation des enseignants et des enseignantes, le CAPFE affiche les valeurs de gestion suivantes :

- l'équité dans le traitement, l'analyse et l'évaluation des programmes de formation à l'enseignement et des modifications apportées à ceux-ci, à la suite de leur agrément ;
- la transparence dans ses actions et ses communications avec sa clientèle ;
- un service à la clientèle aidant, courtois et rendu dans un délai raisonnable.

#### ***Règles d'éthique***

##### ***Considérations éthiques des partenaires***

Afin de permettre au CAPFE de remplir son mandat qui consiste à accorder l'agrément professionnel avec équité, transparence et efficacité, il est nécessaire que ses partenaires, notamment le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, les universités et les organisations scolaires, respectent certaines règles d'éthique dans leurs rapports et leurs communications avec le Comité. Le CAPFE s'attend donc à ce que :

*le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport :*

- respecte l'autonomie et l'intégrité du Comité dans toutes les étapes du processus d'agrément ;
- lui fournisse les renseignements nécessaires à la réalisation de son mandat ;

*les universités :*

- respectent l'autonomie et l'intégrité du Comité dans toutes les étapes du processus d'agrément ;
- lui fournissent tous les renseignements nécessaires à l'évaluation d'un programme et en facilitent l'analyse complète et objective ;

- rapportent toute plainte ou tout grief selon les procédures habituellement reconnues ;
- récusent un membre d'un comité de suivi de l'agrément ou d'un comité *ad hoc* uniquement si elles peuvent démontrer que cette personne est ou peut être en conflit d'intérêts dans l'évaluation d'un programme ;

*les organismes scolaires :*

- respectent l'autonomie et l'intégrité du Comité dans toutes les étapes du processus d'agrément ;
- acceptent de libérer les enseignants et les enseignantes de leur tâche pour leur permettre de participer aux travaux du CAPFE, du comité de suivi de l'agrément et des comités *ad hoc* ;
- lui fournissent les renseignements nécessaires à la réalisation de son mandat.

### **Conflits d'intérêts**

#### ***Liens d'emploi ou d'étude***

Tout membre qui a un lien d'emploi avec un établissement universitaire qui soumet au Comité un programme aux fins d'agrément doit s'abstenir de participer à tout processus d'évaluation et de prise de décision concernant ce programme, y compris les étapes de révision de dossier ou d'appel, et il doit se retirer de toute séance pour la durée des délibérations et du vote relatifs à ce programme. Cette règle s'applique également aux membres de tous les comités *ad hoc* mis sur pied par le CAPFE pour l'évaluation de ce programme (ex. : comité de suivi de l'agrément, comités experts).

Dans le cas de programmes partagés par différents établissements universitaires, la règle précédente s'applique à tous les membres venant des établissements collaborant au programme en question.

Cette règle générale s'applique également aux membres universitaires dont le conjoint, la conjointe ou l'enfant a un lien d'emploi avec l'université en question ou y suit un programme d'études en formation à l'enseignement. Elle s'applique aussi aux membres issus du milieu scolaire et dont le conjoint, la conjointe ou l'enfant a un lien d'emploi avec cet établissement ou y suit un programme d'études en formation à l'enseignement.

Un membre s'abstient, conformément au dispositif prévu au premier paragraphe, de participer à l'évaluation d'un programme s'il a été employé par l'université en cause, à un titre ou à un autre, durant les trois dernières années.

Finalement, le membre ou le membre adjoint doit divulguer au CAPFE tout intérêt direct ou indirect qu'il a dans un organisme, un établissement ou une association susceptible de le placer dans une situation de conflit d'intérêts incompatible avec sa fonction.

#### ***Changements de statut***

Tout membre qui change de statut d'emploi au cours de son mandat est tenu d'en aviser le président ou la présidente du CAPFE. Si le membre accède à un poste d'encadrement dans une université ou dans une association professionnelle représentant le milieu scolaire, il est tenu de le signaler au CAPFE, qui étudiera la question pour vérifier s'il y a présence réelle d'un conflit d'intérêts et, le cas échéant, indiquer la marche à suivre.

#### ***Règles de confidentialité***

Les règles de confidentialité suivantes sont prescrites pour les membres du CAPFE :

1. Un membre peut transmettre des informations générales sur le processus d'agrément, mais s'abstient de conseiller les universités sur les façons particulières d'élaborer un programme de formation à l'enseignement en vue de son agrément ;
2. Seul le président ou la présidente est autorisé à fournir de l'information faisant autorité et concernant l'application des critères et des procédures du CAPFE ;

3. Un membre ne peut, en tant que consultant privé, offrir ses services à une université qui prépare un programme de formation à l'enseignement;
4. Les opinions émises par les membres lors des séances de travail du CAPFE ou de ses sous-comités doivent être tenues pour confidentielles;
5. Tout ce qui entoure le processus d'agrément d'un programme en particulier, ainsi que du suivi de l'agrément de ce programme par le comité de suivi, doit demeurer confidentiel (documents de travail, grilles d'évaluation, propos échangés, noms des personnes impliquées, noms des centres de formation, etc.) tant que le programme n'est pas agréé;
6. Les procès-verbaux des réunions sont considérés comme des documents confidentiels, mais les décisions réunies dans un cahier spécial sont publiques.

#### ***Transmission d'information au ou à la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport***

En ce qui concerne la transmission d'information au ou à la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport, le CAPFE s'est donné les règles suivantes :

1. Le CAPFE communique d'abord ses textes ou ses avis au ou à la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport. S'il n'a pas reçu d'avis contraire du ou de la ministre après un délai de quinze jours ouvrables, il procède à la diffusion de ceux-ci;
2. Le CAPFE avise le ou la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport dans les cas où un programme est agréé par le Comité;
3. Le CAPFE avise le ou la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport de toute décision relative au non-agrément d'un programme de formation à l'enseignement;
4. Le CAPFE avise le ou la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport dans les cas où un programme perd son statut d'agrément.

#### ***L'indépendance dans l'action***

Les membres doivent, dans l'exercice de leurs fonctions au sein du CAPFE, agir indépendamment de toute considération politique partisane et indépendamment de tout groupe de pression.

À l'exception de la personne qui représente le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, les membres, puisqu'ils sont nommés par le ou la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport pour siéger à titre personnel, ne doivent pas défendre le point de vue de l'organisme auquel ils appartiennent.

#### ***Participation des membres à des activités extérieures***

Le CAPFE est d'avis que la participation d'un membre ou d'un membre adjoint à une activité professionnelle portant sur un thème lié à l'éducation est aussi assujettie aux règles du présent code.

#### ***Documents accessibles***

En tant qu'organisme assujetti à la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels, les documents détenus par le CAPFE peuvent être consultés. Les types de documents et les modalités de consultation se retrouvent dans le *Protocole d'accès aux documents détenus par le Comité d'agrément des programmes de formation à l'enseignement* (octobre 2006).

#### ***Relations avec le public***

Le président ou la présidente du CAPFE ou son délégué est autorisé à agir au nom du Comité. Cette disposition touche les déclarations publiques telles que les allocutions données lors de conférences et de colloques ou les déclarations aux médias. Dans tous les cas, la personne qui agit ou parle au nom du CAPFE doit faire preuve de réserve dans la manifestation publique de ses opinions.

### ***Compensation offerte aux membres***

Les membres du CAPFE ne reçoivent aucune rémunération ; seuls les frais de dégage­ment et les frais de déplacement et de séjour sont remboursés selon les modalités prévues.

Un membre ne peut accepter ou solliciter une faveur ou un avantage indu pour lui-même ou pour un tiers. Il ne peut non plus accepter un cadeau, une marque d'hospitalité ou un autre avantage que ceux d'usage et de valeur modestes. Tout autre cadeau, toute autre marque d'hospitalité ou tout autre avantage doit être retourné au donateur ou à l'État.

### ***Après-mandat***

Après avoir terminé son mandat, un membre ne peut divulguer une information confidentielle obtenue dans l'exercice de ses fonctions au CAPFE ou utiliser, à son profit ou pour un tiers, de l'information non accessible au public et obtenue dans le cadre de ses fonctions.

### ***Mesures d'application***

En cas de manquement aux principes d'éthique et aux règles de déontologie du présent code, l'autorité compétente pouvant agir en matière de discipline est le secrétaire général associé responsable des emplois supérieurs au ministère du Conseil exécutif, selon la procédure prévue par le Règlement sur l'éthique et la déontologie des administrateurs publics.

Le président ou la présidente du CAPFE est responsable de la mise en œuvre et de l'application du présent code. Il ou elle doit également s'assurer du respect par tous les membres des principes d'éthique et des règles de déontologie qui y sont énoncés et informer l'autorité compétente de tout cas de manquement. Il est de la responsabilité du membre de signaler au président ou à la présidente le manquement d'un collègue à l'une ou l'autre des règles précitées.

Le membre visé par une allégation de manquement aux règles du présent code peut être relevé provisoirement de ses fonctions par l'autorité compétente, afin de permettre une étude plus approfondie de la situation et la prise d'une décision finale. Cette mesure vaut pour une situation urgente ou dans un cas présumé de faute grave.

L'autorité compétente communique au membre en question le manquement reproché ainsi que la sanction qui peut lui être imposée. Elle l'informe qu'il peut, dans les sept jours, lui fournir ses observations et, s'il le demande, être entendu sur le sujet.

Si, à la suite de l'étude du dossier et après discussion avec le président ou la présidente, il est reconnu que le membre a contrevenu aux principes d'éthique et aux règles de déontologie du présent code, le secrétaire général du Conseil exécutif peut imposer la sanction appropriée. Cette sanction peut prendre la forme d'une réprimande, d'une suspension ou d'une révocation. Toute sanction imposée doit être motivée et écrite.

*Adopté par les membres du CAPFE le 7 juin 2005, Décision 78-01*

*Modifié le 6 octobre 2006, Décision 85-02*



## Formulaire

### Adhésion au code de déontologie et aux règles d'éthique du CAPFE

Je déclare avoir pris connaissance du document *Code de déontologie et règles d'éthique* du Comité d'agrément des programmes de formation à l'enseignement (CAPFE) et j'accepte d'assumer mes fonctions conformément aux dispositions de ce code.

\_\_\_\_\_

*Nom (en caractères d'imprimerie)*

\_\_\_\_\_

*Signature*

\_\_\_\_\_

*Date*

**Comité d'agrément  
des programmes  
de formation  
à l'enseignement**

**Québec** 